



AGENCE NATIONALE POUR
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
ANME



INTEGRATION PROGRESSIVE DE LA FINANCE CLIMAT DANS LES PORTEFEUILLES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET APERÇU DU PROJET	3
PREMIERE PARTIE.....	5
I. Intégration d'indicateurs de risques climatiques, et environnementaux et sociaux dans la gestion de portefeuille et l'évaluation des projets.....	5
II. Mise en place d'un mécanisme de reporting des risques climatiques sur la base des recommandations de la TCFD.....	8
III. Développement d'une offre de produits de finance climatique (L'élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone, et la conception des schémas de financement).....	9
DEUXIEME PARTIE	17
I. Comment développer et opérationnaliser un Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) afin d'appuyer l'intégration des indicateurs ESG et les indicateurs des risques climatiques dans les pratiques des IFs.....	17
II. Comment développer un processus de reporting aux seins des banques.....	26
III. Proposition de mécanismes de financement de portefeuille de projets et des sources potentielles de finance concessionnelle et non concessionnelle.....	28

INTRODUCTION ET APERÇU DU PROJET

Contexte du projet

Dans sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN), la Tunisie se propose de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de manière à baisser son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010, mettant l'accent sur le secteur de l'énergie qui représente lui seul 75% des réductions des émissions selon le rapport des CDN. Il est prévu que le secteur de l'énergie réduise son intensité carbone de 46% en 2030 par rapport à l'année 2010 dans le cadre de la politique de transition énergétique préconisée par l'État.

Pour atteindre ses objectifs, la Tunisie compte sur l'appui de la communauté internationale en termes de financement, de renforcement des capacités et de transferts technologiques, mais qu'en est-il de l'appui national et du secteur financier Tunisien ?

Aujourd'hui l'enjeu majeur est de changer d'échelle pour que le secteur financier local puisse répondre efficacement, rapidement et durablement aux besoins de financement et contribuer activement à la transition bas carbone de l'économie Tunisienne.

Conscients de ces enjeux, le PNUD en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME), visent à accompagner le Gouvernement Tunisien dans l'émergence de la politique de tarification du carbone pour la mise en œuvre des CDN, accélérer la transition énergétique et inciter l'orientation des investissements vers la transition bas carbone.

Objectifs du projet

Dans ce contexte, les principaux objectifs de cette mission sont : (i) d'accompagner les institutions financières (IF) publiques et privées Tunisiennes dans l'intégration de la finance climat dans leurs stratégies de financement afin de contribuer à la transition bas carbone dans le pays, et (ii) de renforcer les capacités des acteurs financiers Tunisiens dans les domaines ayant trait aux enjeux de la finance climat et des instruments financiers innovants.

Mise en contexte

La Tunisie reçoit un pourcentage humble de financement climatique relativement à ses besoins réels pour achever ses objectifs et engagements nationaux et investir dans des projets et programmes nationaux d'envergure selon ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Il faudrait multiplier les efforts pour mobiliser tout type de financement ; finance publique concessionnelle et non concessionnelle et financement privé venant de multiples sources, tenant compte des instruments et des véhicules innovateurs pour surmonter les défis et réaliser un volume d'investissement adéquat vis-à-vis des besoins du pays.

Le rôle du secteur financier tunisien est essentiel dans le financement de projets afin de répondre à la demande et aux besoins de développeurs et opérateurs de projets d'une part et à créer une offre de produits financiers d'autre part, qui pourrait contribuer à la création d'un marché et d'industrie climatiques.

A ce stade de travail, et après avoir examiné de multiples cadres internationaux en matière d'indicateurs de risque climatique et de risques environnementaux et sociaux, nous souhaitons dans la Première Partie de ce document, affiner les choix et récapituler les résultats de notre évaluation pour rappel avant de passer à la Deuxième Partie, vers la formulation d'une feuille de route et de recommandations spécifiques pour les meilleures stratégies et les piliers d'appui à la mise en œuvre par les institutions financières (IFs) tunisiennes.

Dans la Première Partie, nous définissons donc, le cadre que nous proposons aux institutions financières tunisiennes d'adopter ; ce cadre sert d'une stratégie à perspective globale, outillée par trois piliers : (i) l'intégration des indicateurs des risques climatiques et des risques environnementaux et sociaux dans la gestion de portefeuille et l'évaluation des projets, (ii) la mise en place d'un système de reporting sur la base de TCFD, et (iii) le développement d'une offre et produits de financement climatique (L'élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone, et la conception des schémas de financement).

Dans la Deuxième Partie, nous proposons une feuille de route formulée autour des approches spécifiques pour la mise en œuvre de chacun des piliers du cadre stratégique articulé dans la Première Partie. A noter, cette Deuxième Partie est inspirée par des travaux et stratégies des institutions financières internationales (IFIs) de référence et par un travail de conception par notre équipe de consultants pour faire en sorte que l'approche stratégique est adaptée au contexte et priorités de la Tunisie, particulièrement en ce qui concerne le troisième piliers; soit le développement d'une offre et produits de financement climatique (L'élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone, et la conception des schémas de financement).

PREMIERE PARTIE

Un survol et une analyse des différentes approches d'intégration de la finance climatique et l'investissement durable dans les stratégies des institutions financières internationales nous amènent à conclure et proposer que l'approche la plus complète et la plus à jour à adopter par les institutions financières tunisiennes engloberait trois piliers :

- I. Intégration d'indicateurs de risques climatiques, et de risques environnementaux et sociaux dans la gestion de portefeuille et l'évaluation des projets
- II. Mise en place d'un mécanisme de reporting sur la base des recommandations de la TCFD
- III. Développement d'une offre et produits de financement climatique (L'élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone, et la conception des schémas de financement)

I. Intégration d'indicateurs de risques climatiques, et environnementaux et sociaux dans la gestion de portefeuille et l'évaluation des projets

Il est recommandé d'intégrer les indicateurs des risques climatiques tel qu'ils sont définis ci-après, dans l'évaluation et gestion des risques des banques tunisiennes. Les risques climatiques sont de deux catégories, risque physique et risque de transition. Quant aux risques environnementaux et sociaux, ils sont divisés en 8 principaux thèmes tel que définies dans les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI). Les deux cadres de définitions de risques sont adoptés globalement et représentent le point de référence pour les institutions financières internationales.

I.I. Risques climatiques

- **Le risque climatique physique** comprend à la fois : (i) risques aigus - les impacts d'événements spécifiques comme les ouragans ou les inondations, et (ii) risques chroniques - ceux émergeant de changements à plus long terme plus lents dans leur apparition comme les augmentations des températures et de variabilité du système de précipitations entraînant la sécheresse, la dégradation des terres et l'augmentation du niveau de mer.

Le risque physique fait référence aux risques découlant des effets physiques du changement climatique sur les actifs des institutions financières et / ou des entreprises, les opérations, la main-d'œuvre, les marchés, les infrastructures, et les matières premières. Donc, ces risques climatiques physiques peuvent avoir des implications opérationnelles, stratégiques, financières et sociales directes ou indirectes et peuvent se propager à travers la chaîne de valeur de l'investissement.

Tableau 1 : Risques Climatiques Physiques

Risques climatiques Physiques	Impact
Augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes	Modification du prix de la matière première
Évolution des conditions climatiques	Dommages physiques aux actifs de production
Variabilité du régime des précipitation	Perturbations logistiques
Évolution des filières agricoles	Modification de la demande
Changements des courants et des paysages	Dommages à l'infrastructure
Augmentation des températures	Augmentation des frais de fonctionnement
Augmentation du niveau des mers	Augmentation des prix de vente des biens et des services

Impact du risque physique sur les Banques :

- **Dépréciation des portefeuilles de crédit** résultant d'une réduction potentielle de la valeur des bilans et hors bilan due à une détérioration du profil de crédit d'un client dans lequel une banque
- **Réduction de la valeur des actifs** utilisés comme garanties
- Exigences relatives aux **réserves de capital** supplémentaires
- Augmentation du **risque de crédit** résultant de la détérioration de la solvabilité des entreprises clientes.

L'exposition des banques et des autres investisseurs varie en fonction des circonstances propres de leurs portefeuille d'activités, tel que le secteur, industrie et géographie, la nature de leurs opérations et la composition du portefeuille. Par conséquent, la matérialité financière des risques physiques ainsi que le seuil de matérialité peuvent varier d'une banque à l'autre.

- **Les risques climatiques de transition** tel que défini par le Groupe de travail sur la divulgation des risques liés au climat (TCFD) du « Conseil de stabilité financière » comprend les risques résultant des **changements de politique, de cadre réglementaire, de technologie** et de **marché** survenant lors du passage à un économie à faible émission de carbone.

Tableau 2. Les indicateurs de risque de transition

	Risques	Opportunités
<i>Réglementation</i>	- Prix du carbone - Obligations de transparence - Réglementation sur les produits et services	- Augmentation de la transparence de l'information
<i>Marchés</i>	- Comportement des consommateurs - Coût des matières premières - Incertitudes sur les signaux de marché	- Accès à de nouveaux marchés
<i>Technologie</i>	- Innovations bas-carbone - Incertitude des investissements et de la R&D	- Indépendance énergétique - Efficacité des processus
<i>Réputation</i>	- Préférences des consommateurs et investisseurs - Stigmatisation d'un secteur	- Réputation positive

Impact du risque de transition sur les Banques :

Le risque de transition comprend l'impact financier de la révision du **prix à la baisse** ou la **dépréciation d'actifs** à forte intensité de carbone qui pourraient rapidement devenir «échoués», c'est-à-dire inutilisables ou réduits à une valeur inférieure / nulle.

I.II. Risques environnementaux, sociaux, et gouvernance (ESG)

L'intégration de ESG dans la stratégie et les opérations d'une banque constitue la première et la plus importante étape car c'est la base de toute évaluation et gestion de risques environnementaux et sociaux. La référence internationale en matière d'ESG est reconnue par excellence en les Normes de Performance conçues par la SFI. Ces Normes de performance en matière de ESG sont utilisées par le Fonds Vert pour le Climat (GCF) comme une pierre angulaire et elles font partie des Principes de l'Équateur (Principe 3 : Standards environnementaux et sociaux applicables).

Conjointement, les huit Normes de performance définissent les critères que doit satisfaire un client pendant toute la durée de vie d'un investissement.¹ Les normes sont :

- **Norme de performance 1** : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- **Norme de performance 2** : Main-d'œuvre et conditions de travail
- **Norme de performance 3** : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- **Norme de performance 4** : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- **Norme de performance 5** : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- **Norme de performance 6** : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- **Norme de performance 7** : Peuples autochtones
- **Norme de performance 8** : Patrimoine culturel

L'impact des risques ESG sur les institutions financières

Les principaux auxquels peut faire face une institution financière sont qualifiés en cinq catégories : ²

- **Risque financier** : Si une entreprise cliente fait face à de perturbations ou interruption des opérations suite à de problèmes environnementaux et sociaux qui sont mal gérés, l'institution financière serait exposée au risque d'ordre financier car l'aptitude de l'entreprise d'acquiescer ses obligations financières envers l'institution financière serait compromise et la valeur des biens donnés en nantissement (garantie) dans le cadre d'une

¹ Sources: IFC, voir: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/6a845d0c-626f-40ee-bfa8-6072f263b474/PS_French_2012_Full-Documents.pdf?MOD=AJPERES&CVID=k0GOSLk

² Source : FMO, voir : <https://www.fmo.nl>

transaction serait réduite. L'institution financière s'expose également à des risques de liquidité en raison des problèmes environnementaux et sociaux liés au nantissement.

- **Risque de crédit** : Si une entreprise cliente d'une IF refuse ou n'est pas en mesure de s'acquitter des obligations contractuelles associées à une transaction à cause de problèmes environnementaux et sociaux, l'institution financière s'expose à un risque de crédit.
- **Risque de marché** : Une institution financière s'expose à des risques de marché si des problèmes environnementaux ou sociaux entraînent une dépréciation des biens donnés en nantissement dans le cadre d'une transaction. Pour réduire l'exposition aux risques associés aux risques environnementaux et sociaux de leurs clients, les institutions financières doivent s'assurer que la viabilité financière et opérationnelle de leurs clients n'est pas compromise par les effets négatifs sur l'environnement et les populations locales.
- **Risque de réputation** : Une institution financière s'expose à un risque de réputation lorsque les mauvaises pratiques environnementales d'un client ternissent son image dans les médias, auprès du public et dans le monde des affaires et de la finance, voir même auprès de son propre personnel.
- **Risque de responsabilité** : Le fait de prendre possession de biens donnés en nantissement expose une institution financière à un risque de responsabilité lié aux obligations juridiques du client ou de l'entreprise dans laquelle elle a investi. L'institution financière peut faire le sujet des amendes, des sanctions et à des frais en cas de réclamation de tiers pour des dommages dus au fait que le client / l'entreprise ne gère pas comme il se doit les risques environnementaux et sociaux liés à ses activités et les opérations de décontamination. Si l'institution financière est le principal actionnaire des opérations du client ou de l'entreprise, elle peut également être tenue directement responsable de tous les risques environnementaux et sociaux associés à ces opérations.

II. Mise en place d'un mécanisme de reporting des risques climatiques sur la base des recommandations de la TCFD

Intégrer les recommandations de la TCFD dans le système financier tunisien peut paraître ambitieux, mais prendre l'avance et commencer graduellement peut engendrer un effet de domino positif dans le secteur. Il est recommandé de suivre le Roadmap de la TCFD, qui présente un processus logique pour la construction d'un cadre cohérent pour les IF pour s'assurer qu'elles ont bien identifié, évalué, géré et intégré les indicateurs d'évaluation d'impact climatique dans leur processus d'évaluation et de monitoring financier. L'approche à suivre inclut:

Figure 1 : Processus de construction d'un cadre TCFD



III. Développement d'une offre de produits de finance climatique (L'élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone, et la conception des schémas de financement)

La manière la plus directe et bénéfique pour les banques tunisiennes d'intégrer la finance climat dans leur stratégies et opérations, c'est de créer une offre financière et de produits financiers aptes aux investissements climatiques bas carbone.

Les institutions financières ont deux façons de devenir des investisseurs dans de projets bas carbone ; en s'assurant que les clients de leur portefeuille respectent les normes de performance ESG, et en finançant le développement de nouveaux projets moins émetteurs de CO2.

Une offre de produits financiers s'inscrit dans la deuxième dimension, et exige d'une part, offrir des instruments et produits adéquats pour répondre à la demande du marché, et d'autre part, développer un pipeline de nouveaux projets parmi les clients existant et de nouveaux clients.

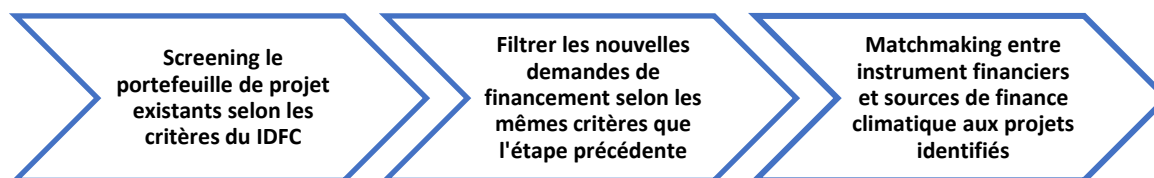
Quelques considérations à noter quant au développement d'une offre de produits financiers par les banques tunisiennes :

- (i) **Aligner la stratégie climat d'une banque aux objectifs sectoriels selon les CDNs** en termes de priorité - Dans ce cas, le secteur de l'énergie (énergies renouvelables et efficacité énergétique), le secteur industriel, l'agriculture et la foresterie sont des moteurs de réduction d'émissions de CO2.
- (ii) **Examiner le portefeuille de projets existants et identifier de nouveaux projets potentiels à faible émission de carbone.** Travailler également sur le développement d'un nouveau pipeline de projets basé sur des études et analyses de marché.
- (iii) **Concevoir de nouveaux produits financiers** adaptés au profil de risque des clients existant et potentiels, et leur industries / secteurs.

III.I. Élaboration d'un portefeuille de projets d'investissement bas carbone

1. L'élaboration d'un portefeuille de projets aurait deux objectifs : (i) la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles actuels des IF, et (ii) le développement d'un pipeline de nouveaux projets contribuant à un développement bas en carbone et à fort potentiel environnemental et socio-économique.

Pour appuyer la démarche des banques tunisiennes à élaborer un portefeuille de projets bas carbone avec un focus sur les secteurs d'énergie et d'agriculture, Il est proposé de suivre les trois étapes suivantes qui constituent les grandes lignes de la feuille de route :



- (i) **Détecter dans le portefeuille actuel des banques et les investissements** déjà réalisés éligibles à la qualification de « projets bas-carbone » les sur la base des Principes Communs entre IDFC et les Banques Multilatérales de Développement (Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking) définis par l'International Development Finance Club³. Il est recommandé que les banques tunisiennes utilisent cette même catégorisation afin de déterminer les catégories de projets éligibles et qualifiant comme bas-carbone et les activités associées comme c'est élaboré pour chaque secteur/catégorie et sous-secteur/sous-catégorie (Voir Annexe 1 – Catégories de projets éligibles).
- (ii) **Filtrer (screening) des nouveaux investissements possibles selon les mêmes critères** qu'en Annexe 1, les classer par secteur, taille, maturité, potentiel d'impact, risque etc. et décider d'investir ou non en tenant compte de critère financiers mais également ESG, comme suit :

Tableau 3 : Filtrer le portefeuille

Projet # 1	Projet # 2	Projet # N
Secteur/sous-secteur		
Taille de projet en DT/USD		
Risques		
Impact potentiel		
Critères d'éligibilité associées au secteur/sous-secteur		

³ Annexe C: <https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2018/12/idfc-green-finance-mapping-2017.pdf>

- (iii) **Faire correspondre les meilleurs instruments de financement et sources de capitaux externes aux investissements pressentis** à travers des initiatives de coopération avec les acteurs publics et privés (banques de développement (AFD, BM, BEI, BERD, etc.), organisations internationales, banques locales, etc.) ou bien à travers l'accès à de nouveaux financements climatiques auprès d'organismes internationaux tels que le Fond Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc.

Tableau 4 : Jumelage de produits financiers avec de projets

	Projet # 1	Projet # 2	Projet # N
Produit bancaire	Prêt	Ligne de crédit	Garantie
Source de Co-financement #1	BEI	SFI	AfDB
Source de finance concessionnelle	Finance concessionnelle : GCF	GCF	GCF
Produit de sources concessionnelles	Prise de participation – fonds d'investissement	Mezzanine ou actions convertibles	Prêt subordonné

2. Pour orienter les banques novices dans les investissements dans le domaine de la finance climatique et qui n'ont pas de connaissance ou expérience dans le domaine, une série d'actions est proposée afin d'encadrer leur feuille de route :

- (i) Mener une étude de base (y compris un aperçu de la banque, de son mandat, de son portefeuille, de ses produits et services, ses plans de croissance ; identifier les problèmes de durabilité que la banque souhaite aborder (changement climatique, eau, etc.); comprendre son niveau de familiarité avec les concepts de la durabilité et la finance climatique
- (ii) Identifier les tendances / demandes potentielles sur le marché de cette banque pour les produits d'investissement climatique
- (iii) Filtrer le portefeuille actuel pour des opportunités potentielles d'investissement durable
- (iv) Développer une stratégie sur mesure pour l'investissement climatique
- (v) Développer une approche de création de pipeline
- (vi) Identifier les pratiques de prêt qui peuvent être standardisées
- (vii) Conseiller et développer des systèmes de diligence raisonnable, d'évaluation, de structuration des transactions, de suivi, de SEGS, de collecte de données, y compris les indicateurs de performance clés, et de reporting et suivi

III.II. La conception des schémas de financement de portefeuille de projets

Approche : Pour concevoir des schémas de financement de portefeuille de projets et sources potentielles, il est proposé d'adopter une démarche progressive qui intègre d'une part, un alignement stratégique avec les engagements et politiques nationaux, et qui serait d'autre part, adaptée et taillée aux portefeuilles d'activités sectorielles des banques tunisiennes et leurs clients.

- ⇒ Dans un premier temps, les schémas de financement de portefeuille de projets climatiques s'articuleront autour des besoins et **des priorités stratégiques sectoriels tels que déterminés par les CDN** de la Tunisie, et découleront d'une analyse du profil de risque des secteurs. (Voir para 1 ci-après)
- ⇒ Dans un deuxième temps, ces schémas de financement devront être **alignés avec les portefeuilles actuels des banques et leurs secteurs d'activités**, afin de répondre aux besoins réels du marché et ses principaux acteurs économiques. (Voir para 2 ci-après)
- ⇒ **Orientations stratégiques** : Les schémas devront concevoir des instruments financiers et structures qui **réduisent les risques** et répondent aux obstacles sectoriels auxquels font face les investissements dans de projets bas carbone, en même temps que **créer un effet de levier financier** en utilisant des structures financières mixtes (blended) bénéficiant des sources de finance climatique concessionnelle. Donc, ces schémas devront offrir des instruments financiers qui de-risquent les investissements et qui sont propices à lever des fonds additionnels des sources concessionnelles publiques et à mobiliser des sources privées (banques et investisseurs)

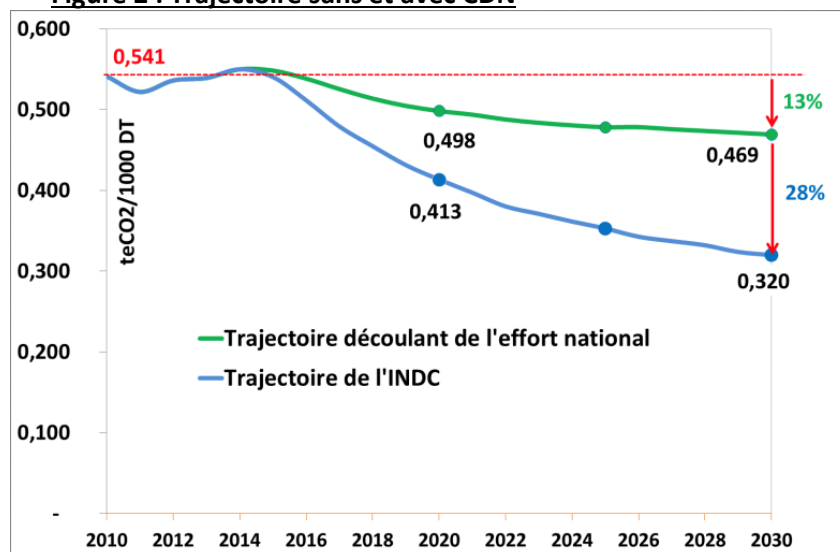
1. Alignement avec les CDNs – Secteurs prioritaires et engagements sectoriels (réduction de CO2)

A l'analyse des engagement sectoriels et le niveau de financement requis pour chacun des secteurs, il serait important et stratégique d'agir par priorité nationale ; soit les secteurs de l'énergie renouvelable, efficacité énergétique, foresterie et agriculture, sachant que les secteurs industries, déchets et assainissement bénéficient des mesures et d'interventions en efficacité énergétique et énergie renouvelable.

1.1. Aperçu de quelques estimations des besoins en financement climatique

La Tunisie s'est donnée un objectif de baisser ses émissions de 41% (28% réduction conditionnelle et 19% réduction inconditionnelle) du scénario bas-carbone par rapport à un scénario de base, Business as Usual (BAU) avec une année de référence de 2010.

Figure 2 : Trajectoire sans et avec CDN



Les secteurs prioritaires cibles pour les réductions d'émission sont : Énergie, processus industriels, agriculture, foresterie et autre utilisation des terres, et déchets (déchets solides et assainissement).

Pour réaliser ses objectifs sectoriels, les fonds nécessaires pour financer toutes les actions d'atténuation par secteur tel que présenté dans les CDN sont estimés à 17,4 milliards de de USD. Pour tout ce qui est plan de financement d'initiatives en adaptation, les besoins de financement montent à 1,9 milliards de USD. Ici, nous traitons seulement les secteurs liés à l'atténuation.

Tableau 5 : Besoin de financement d'atténuation selon les CDN

Atténuation	En million de USD	Pourcentage
Énergie	14,917	
Énergie renouvelable	6,991	40.0%
Efficacité énergétique	7,926	45.5%
Agriculture	566	3.2%
Foresterie	967	5.6%
Déchets	972	
Déchets solides	70	0.4%
Assainissement	902	5.4%
	17,422	100%

1.2. Quelques orientations sectorielles selon les CDNs

- **Énergie** : Le secteur de l'énergie, dans ses deux composantes d'énergie renouvelable et efficacité énergétique, est projeté d'être le plus grand contributeur à ces réductions et par conséquent, c'est le secteur qui aurait besoin le plus de financement.

Pour les **énergies renouvelables**, l'objectif est d'avoir 30% de la production d'électricité provenant d'énergies renouvelables d'ici 2030. Cela veut dire qu'il faudrait implémenter 3,815 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030, dont 1,755 MW pour l'éolien, 1,610 MW pour le solaire photovoltaïque (PV), et 450 MW pour le solaire à concentration (CSP).

En ce qui concerne **l'efficacité énergétique**, l'objectif est d'intensifier sa promotion dans tous les secteurs de consommation et pour tous les usages énergétiques. Une vingtaine d'actions d'efficacité énergétique ont été incluses dans le calcul des émissions évitables, couvrant l'ensemble des secteurs *industriel, du bâtiment, des transports et de l'agriculture*. Cela devrait permettre à la demande d'énergie primaire de diminuer d'environ 30% d'ici 2030 par rapport au scénario de référence.

- **Processus industriels** : Le plan d'atténuation comprend l'utilisation d'une NAMA dans l'industrie du *ciment* à partir de 2016 et l'accès de ce secteur aux marchés du carbone à partir de 2021.

- **Agriculture, foresterie et changements dans l'utilisation des terres** :

Foresterie : Le plan d'atténuation vise à intensifier les capacités d'absorption de CO₂ de la foresterie et de l'arboriculture en intensifiant le reboisement et en consolidant et en augmentant les réserves de carbone dans les milieux forestiers et pastoraux.

Agriculture : L'empreinte carbone de l'agriculture sera améliorée en utilisant des pratiques qui génèrent moins d'émissions, telles que *l'optimisation de l'alimentation des animaux domestiques, la promotion de l'agriculture biologique ou des pratiques agricoles axées sur la conservation, ou la récupération de l'énergie des déchets animaux*.

- **Déchets** : Le plan favorise la transformation des déchets solides en RDF (combustible dérivé des déchets) destinés aux *cimenteries*, ainsi qu'un programme de mise en place de systèmes de *dégazage dans les décharges contrôlées*. Il est prévu de récupérer l'électricité des gaz captés, au moins dans les principales décharges. Cette option énergétique est couverte dans le scénario bas carbone pour le secteur de l'énergie.

Le plan d'atténuation dans le secteur de **l'assainissement** prévoit notamment l'installation de capacités solaires PV dans les stations d'épuration des eaux (STEP), des digesteurs de biogaz pour la production d'électricité et une réduction de la demande chimique en oxygène (DCO) des eaux usées industrielles.

2. Alignement avec les portefeuilles des banques tunisiennes et identification des projets dans les secteurs prioritaires

Il s'agit dans cette étape de faire une cartographie des banques tunisiennes par catégories : Mandat (agriculture, immobiliers, industrie et services), produits (Prêt, ligne de crédit, etc. pour financer investissement en capital, fonds de roulement, etc.), type d'institution (institution de microfinance versus banque régulière, banque commerciale, banque publique), orientation stratégique (crédit de consommateur, prêt aux PME, etc.).⁴

2.1. Aperçu du secteur bancaire tunisien

Le secteur bancaire tunisien est composé de 30 banques, dont 12 sont cotées en bourse à la bourse tunisienne. Les plus grandes banques sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque nationale agricole et la Banque de l'Habitat (BH), qui représentent collectivement 40% des actifs bancaires et 34% des dépôts du secteur bancaire. La Banque centrale de Tunisie (CBT) réglemente strictement les banques du pays.⁵

Malgré les défis de l'économie tunisienne, le secteur bancaire a connu une croissance positive ces dernières années. Cependant, plusieurs risques menacent encore la santé globale du secteur, notamment une réduction de la liquidité disponible, de faibles niveaux de capitalisation et le risque de crédit. Dans un effort pour résoudre ces problèmes, la Banque centrale de Tunisie a mis en œuvre des réformes structurelles importantes, cependant, les obstacles à la consolidation peuvent limiter l'activité à court terme. À plus long terme, le système financier contribuera à diversifier les sources de financement de l'économie loin des banques traditionnelles, avec des opportunités plus inclusives provenant des segments de la banque islamique, de la microfinance et du crédit-bail.⁶

Table 6 : Liste des 20 plus grandes banques Commerciales en Tunisie

1	Arab Tunisian Bank	11	Citibank
2	Union Internationale de Banques	12	Banque Tunisienne de Solidarité
3	Banque Franco Tunisienne	13	Arab Banking Corporation
4	Banque Nationale Agricole	14	Tunisian Qatari Bank
5	Attijari Bank	15	Banque de Tunisie et des Emirats
6	Banque de Tunisie	16	Banque Tuniso-Koweitienne
7	Amen Bank	17	Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
8	Banque Internationale Arabe de Tunisie	18	Banque Tuniso-Libyenne
9	Société Tunisienne de Banque	19	Stusid Bank
10	Banque de l'Habitat	20	Banque Zitouna

⁴ Banque Centrale de Tunisie, Tunisian Financial System (<https://www.sesric.org/files/article/31.pdf>)

⁵ Source :Export USA, Juillet 2019, <https://www.export.gov/apex/article2?id=Tunisia-Banking-Systems>

⁶ Source: Oxford Business Group

2.2. Il est proposé de s'appuyer sur la démarche proposée dans l'introduction de cette section ci-haut afin d'analyser l'état des choses à l'intérieur de chaque banque pour pouvoir formuler une opinion et proposer des mécanismes financiers adéquats à la demande du marché et aux besoins des banques. Cette partie devrait être conclue sur la base de consultations qui étaient prévues durant la première et deuxième missions de ce projet. Étant donné les restrictions imposées en raison du COVID-19, nous avons mené une analyse basée sur des rapports disponibles publiquement sur le secteur bancaire tunisien et nous avons utilisé du benchmarking avec d'autres pays comparables à la Tunisie pour porter une hypothèse de base quant aux besoins sur le terrain et les capacités des banques tunisiennes dans leur diversité d'entreprendre et d'intégrer de tels mécanismes de finance climatique. (Voir para 3 ci-après)

3. Proposition pour des schémas de financement de portefeuille

Quatre mécanismes de finance climatique sont proposés pour faciliter l'intégration de la finance climat dans l'offre financière des banques tunisiennes. Tel qu'indiqué ci-haut, ces quatre mécanismes s'inscrivent dans deux thèmes/objectifs : Réduction de risque et création d'effet de levier de finance verte.

Ces mécanismes sont conçus majoritairement pour répondre aux besoins de deux secteurs ; énergie et agriculture. Trois mécanismes sont dédiés aux sous-secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique étant les sous-secteurs qui contribueront près de 85% de réduction des émissions. Un mécanisme est dédié au secteur de l'agriculture étant donné son importance stratégique pour la Tunisie étant le secteur qui génère le plus d'emplois dans le pays, qui assure une sécurité alimentaire, et avec de multiples bénéfices sur l'environnement et le climat si bien investi et organisé.

Enfin, ces mécanismes présentent de multiples incitations pour les banques tunisiennes ; la nature concessionnelle de finance publique anticipée dans ces structures et les garanties qui peuvent stimuler plus d'activités bancaires dans des secteurs de haut potentiel de croissance financière et économique en plus de leur impact. Les quatre mécanismes proposés aux banques tunisiennes sont :

- (i) Véhicules de diminution des risques (de-risquer) d'investissements**
 - a. Facilite de partage de risqué – Pour le secteur des énergies propres (EnR & EE)
 - b. Fonds de garanties - Pour le secteur des énergies renouvelables
- (ii) Véhicules de finance verte à effet de levier (structure blended)**
 - a. Facilité de Lignes de Crédit Vertes - Pour le secteur agricole
 - b. Green Bonds (Obligations vertes) - Pour le secteur des énergies propres

La Deuxième Partie – Feuille de route va présenter ces quater mécanismes financiers en détail et leur pertinence et valeur ajoutée dans le contexte des CDN et les banques tunisiennes.

DEUXIEME PARTIE

Dans cette section, nous présentons une feuille de route et de recommandations spécifiques pour la mise en œuvre des trois piliers d'appui à la stratégie d'intégration :

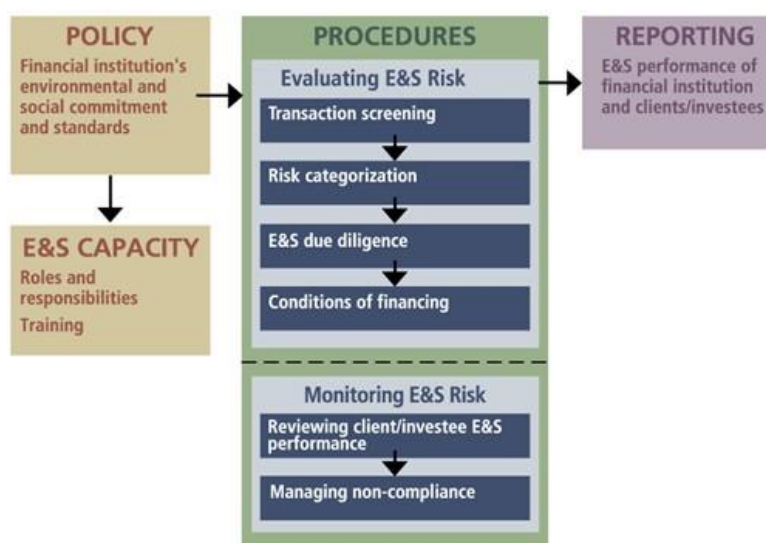
- (i) Comment développer et opérationnaliser un Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) afin d'appuyer l'intégration des indicateurs ESG et les indicateurs des risques climatiques dans les pratiques des IFs
- (ii) Comment développer un processus de reporting aux seins des banques
- (iii) Proposition de mécanismes de financement de portefeuille de projets et des sources potentielles de finance concessionnelle et non concessionnelle

I. Comment développer et opérationnaliser un système de gestion environnemental et social (SGES) afin d'appuyer l'intégration des indicateurs ES et les indicateurs des risques climatiques dans les pratiques des IFs

1.1. Les composantes d'un système de Gestion Environnementale et Sociale

Pour mettre sur place un SGES, les principales composantes à voir sont premièrement une politique institutionnelle E&S et une équipe d'experts au sein de l'institution, deuxièmement, une procédure d'évaluation des risques E&S et de suivi, et troisièmement, du reporting.

Figure 3 : Les composantes d'un SGES
Components of an ESMS



Source : IFC, First for Sustainability

1.2. Intégration du SGES au système de gestion de risque déjà en place

En règle générale, il s'agit d'intégrer l'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans le dispositif global de gestion du crédit et des risques. Pour ce faire, des procédures sont mises en place dans le cadre du dispositif d'évaluation et de suivi des transactions afin d'identifier les risques environnementaux et sociaux en jeu avant qu'ils ne deviennent graves ou n'entraînent des conséquences préjudiciables.

1.3. Opérationnalisation du SGES

Pour opérationnaliser un SGES, il est recommandé que l'institution financière élabore un plan comportant :

- (i) Une phase d'essai
- (ii) Un calendrier d'exécution des tâches
- (iii) Une liste des personnes chargées de ces tâches :
 - a. Examen de la réglementation environnementale et sociale dans le pays où l'institution financière exerce son activité,
 - b. Phase d'essai,
 - c. Plan de communication interne et de formation du personnel,
 - d. Répartition des responsabilités,
 - e. Examen des meilleures pratiques internationales applicables et examen périodique du SGES de manière à l'améliorer constamment.

1.4. Processus d'évaluation du SGES

Les processus doivent être intégrées dans les différentes étapes du cycle d'investissement (Avant d'approuver l'investissement/financement et après) :

1.4.1. Évaluation préalable des transactions

Avant d'évaluer une transaction financière potentielle, une IF doit procéder à un examen préalable des activités de l'entreprise dans laquelle elle pourrait investir.

- Si l'activité figure sur la liste des exclusions de l'institution financière, la transaction ne doit pas être envisagée.
- Le personnel de l'institution financière doit passer en revue les accidents graves ainsi que les problèmes environnementaux et sociaux éventuellement occasionnés par les activités de l'entreprise. En cas d'incidents graves, la transaction financière doit être rejetée, de manière à réduire l'exposition de l'institution financière à des risques potentiels.
- **Catégoriser la transaction** en fonction des risques environnementaux et sociaux qu'elle pose, élevé, modéré et faible.
- **Appliquer des mesures de diligence E&S raisonnable**
L'exercice d'une diligence E&S raisonnable consiste à passer en revue tous les risques environnementaux et sociaux que les activités d'un client potentiel ou d'une entreprise dans laquelle l'institution financière envisage d'investir pourraient poser, afin de s'assurer

que la transaction ne pose pas de risques E&S susceptibles d'engager la responsabilité de l'institution financière.

Figure 4 : Processus et résultats d'un SGES

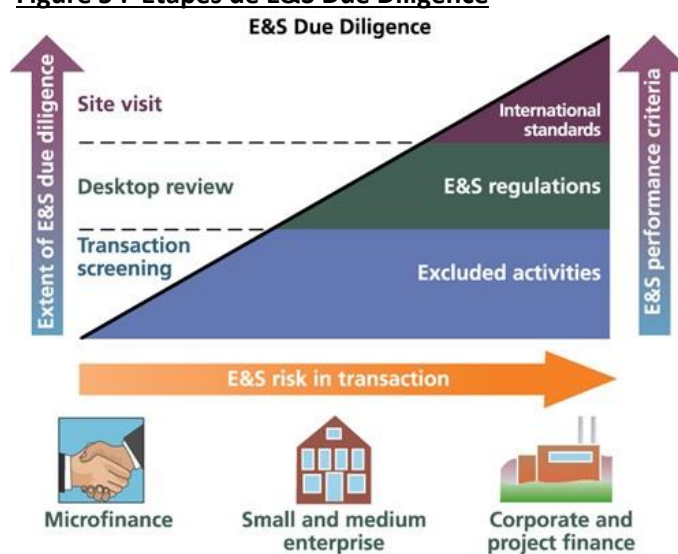


Source : IFC, First for Sustainability

L'exercice d'une diligence E&S raisonnable constitue à identifier, quantifier et évaluer systématiquement les risques environnementaux et sociaux associés à une transaction potentielle. Cela permet de déterminer les mesures d'atténuation à prendre pour réduire les risques identifiés. La portée et le niveau de détail des travaux d'analyse dépendent de la catégorie de risque E&S dans laquelle la transaction est classée, ainsi que du type de transaction : Prêts aux entreprises, Financement du logement, Assurance, Crédit-bail, Microfinance, Financement de projets, Banque de détail, Financement à court terme, Petites et moyennes entreprises, Financement du commerce.

L'exercice d'une diligence E&S raisonnable peut consister en une simple étude sur dossier ou nécessiter une visite sur place, en faisant appel à des conseillers techniques, le cas échéant, afin de bien cerner les risques environnementaux et sociaux associés aux activités d'un client et de vérifier qu'il répond aux exigences environnementales et sociales de l'institution financière.

Figure 5 : Étapes de E&S Due Diligence



Source : IFC : Firstforsustainability.org

1.4.2. Suivi de la performance E&S d'une entreprise cliente

Une fois qu'une transaction a été approuvée, l'institution financière doit vérifier que l'entreprise dans laquelle elle a investi applique bien les clauses environnementales et sociales de l'accord juridique. Les risques environnementaux et sociaux peuvent changer après l'approbation de la transaction, de même que le degré de conformité.

Le SGES d'une institution financière doit décrire :

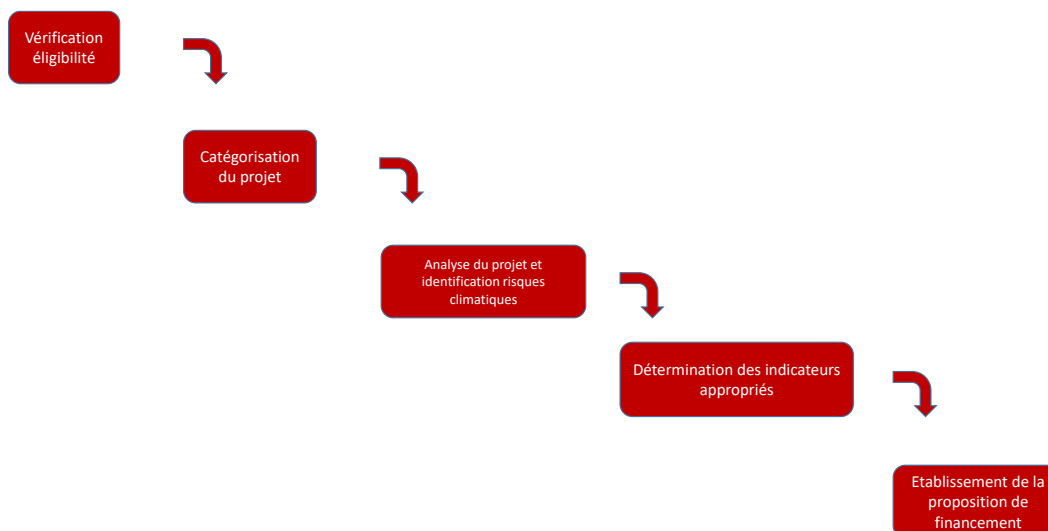
- **Les mesures** à prendre pour assurer un *suivi systématique à intervalles réguliers*, comme l'adoption de procédures permettant de *vérifier que les obligations environnementales et sociales sont respectées*, notamment la mise en œuvre d'un programme de mesures correctives pour régler les problèmes de non-respect.
- **La périodicité et l'étendue** des activités de suivi dépendent de la complexité des problèmes environnementaux et sociaux liés aux activités de l'entreprise. La périodicité des rapports doit être adaptée à chaque transaction et basée sur le système d'auto-surveillance du client ou le système de suivi assuré par des tierces parties indépendantes et/ou les agences de réglementation.
- **Le processus et contenu de suivi** comporte généralement un examen des rapports périodiques de performance environnementale et sociale présentés par le client et des visites régulières de ses installations. On prêtera une attention particulière aux points suivants :
 - Vérification que les *mesures d'atténuation* spécifiées dans le programme de mesures correctives sont prises

- Vérification que l'entreprise a *des permis ou licences environnementaux* et sociaux en règle
 - *Amendes ou sanctions pour non-respect de la réglementation* environnementale et sociale
 - *Récents rapports* de l'organisme de contrôle ou des services d'inspection compétents confirmant l'application des lois indiquées, y compris des *mesures d'émissions prouvant que les émissions sont inférieures* au plafond autorisé
 - *Cas d'accidents graves* associés aux activités d'un client /d'une entreprise dans laquelle l'IF investit, tels que des accidents du travail et des déversements posant des problèmes environnementaux et sociaux
 - *Articles dans la presse sur les problèmes environnementaux et sociaux* liés aux activités du client /de l'entreprise dans laquelle l'IF investit
 - *Plaintes déposées* par des parties prenantes au sujet d'un client / d'une entreprise dans laquelle l'IF investit.
- Si le personnel de l'institution financière relève des problèmes environnementaux et sociaux, comme le non-respect des clauses E&S de l'accord juridique conclu avec le client, il convient de contacter ce dernier pour régler ces problèmes dans des délais raisonnables. Selon la complexité des problèmes environnementaux et sociaux liés aux activités du client, l'institution financière devrait exiger un nouveau programme de mesures correctives et/ou des rapports périodiques sur la performance environnementale et sociale pendant la durée de la transaction.

1.5. Processus d'évaluation de projets relatifs à la finance climatique

Le système d'instruction des demandes de financement pour des projets verts sera mis en œuvre selon les procédures décrites ci-dessous et sera coordonné avec les activités de financement de l'IFP pendant les phases d'évaluation et de suivi continu du financement. Le schéma suivant détaille le processus d'instruction et d'évaluation des projets :

Figure 6 : Processus d'évaluation des projets bas carbone

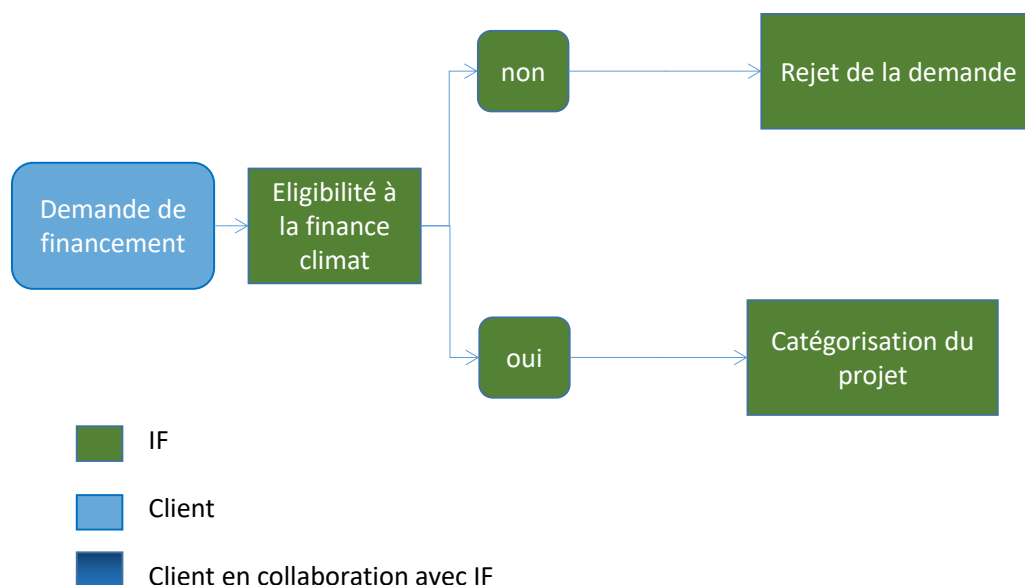


Les étapes suivantes devront être intégrées aux processus existants d'étude d'un dossier de demande de financement.

1.5.1. Éligibilité

Toutes les demandes de financement climat/vert pour un nouveau projet d'investissement pour des activités non éligibles de par la liste d'exclusion de l'IF ou la ligne de crédit mise à disposition par un bailleur de fonds seront rejetées par l'IF.

Figure 7 : Cycle préliminaire d'examen du dossier de demande de financement



1.5.2. Catégorisation du projet

Si le projet est éligible à la finance climat/verte, le commercial procède alors à l'instruction de la demande de crédit. La catégorie du projet sera alors déterminée, selon les critères préalablement définis et liés à la nature du projet et de ses impacts potentiels sur le climat, l'environnement, l'économie et la population locale. (Aussi voir Annexe 1 – Catégorie de projets éligibles)

Les catégories de projet seront ainsi été définies :

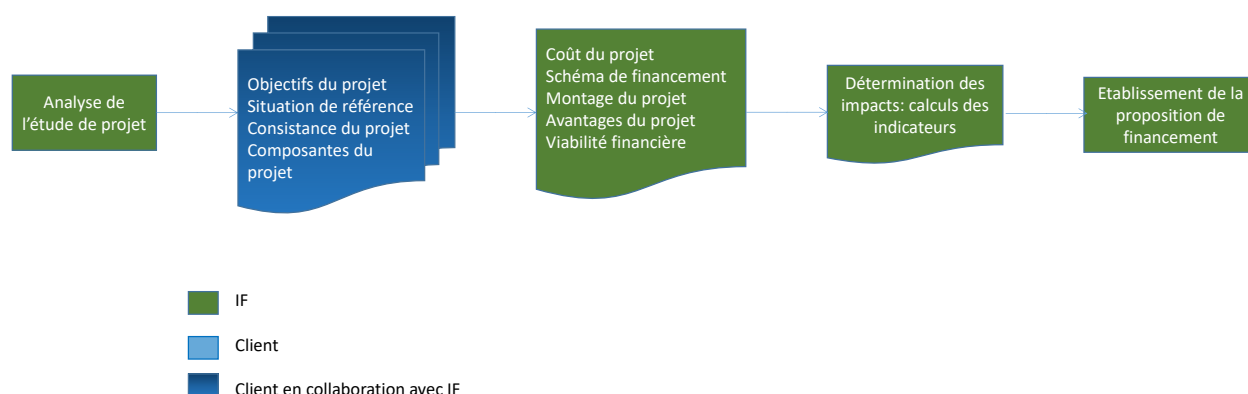
- Projet d'atténuation du changement climatique ;
- Projet d'adaptation au changement climatique;
- Projet d'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines;
- Projet de transition vers une économie circulaire;
- Projet de prévention et contrôle de la pollution;
- Projet de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

1.5.3. Due diligence

L'objectif de la due diligence est de démontrer que le projet est conforme aux exigences applicables de la finance climat/verte. La due diligence consistera à :

- Dégager l'objectif du projet
- Définir la situation de référence
- Préciser la consistance du projet
- Détailler les principales composantes du projet
- Estimer le coût du projet par mesures/activités
- Présenter le schéma de financement
- Identifier les avantages du projet
- Établir la viabilité financière du projet
- Choisir le ou les indicateurs appropriés et les calculer
- Établir la proposition de financement

Figure 8 : Cycle de due diligence



1.5.4. Rôles et organisation

Le livrable 3 a présenté des recommandations pour l'organisation de la gestion des projets éligibles à la finance climat au niveau des IF. La section suivante détaille les rôles des ressources clefs.

o Les commerciaux

Les commerciaux devront d'abord s'assurer que le projet est éligible à la finance climat/verte, puis catégoriser le projet. Pour les projets éligibles, ils devront demander une copie de l'étude de projet et tout autre document jugé pertinent pour l'analyse.

Les résultats de la vérification de l'éligibilité et de la catégorisation serviront de base pour mener la due diligence et produire la proposition de financement qui sera joint au dossier de crédit à présenter au comité.

- **Les experts en GES**

Les experts en changement climatique et GES sont le pivot de l'appréciation des risques climatiques d'un projet car ils apportent une expertise spécifique et une valeur ajoutée significative aux commerciaux.

Compte tenu de la spécificité de la finance climat/verte et notamment des exigences des bailleurs de fonds, des consultants externes ou des experts internes peuvent être engagés pour effectuer une revue des risques climatiques et élaborer la proposition de financement.

Les experts GES seront en outre en charge de la détermination des indicateurs spécifiques à la finance climat, comme :

- Mesurer les émissions de carbone du projet à financer et du portefeuille d'investissements de la banque.
- Déterminer l'empreinte carbone du projet à financer et du portefeuille d'investissements de la banque.
- Mesurer l'exposition de la banque aux actifs verts (à faible émissions de carbone/ à impact positif sur le climat) et marron (à fortes émissions/ à impact négatif sur le climat) au sein de leur portefeuille.

Ces experts sont responsables de l'analyse de l'étude de projet (et son complément éventuel). Suite à des visites sur place, ils fournissent aux clients de précieux conseils et aident le commercial à identifier des opportunités commerciales pour la finance climat.

Enfin, ils seront impliqués dans l'élaboration des mesures de réduction de l'exposition du portefeuille de la banque aux risques climatiques et l'amélioration des standards de communication en interne (vis-à-vis du personnel de la banque) et en externe (les clients, les autorités de régulation, les investisseurs, les actionnaires et les autres banques de la place).

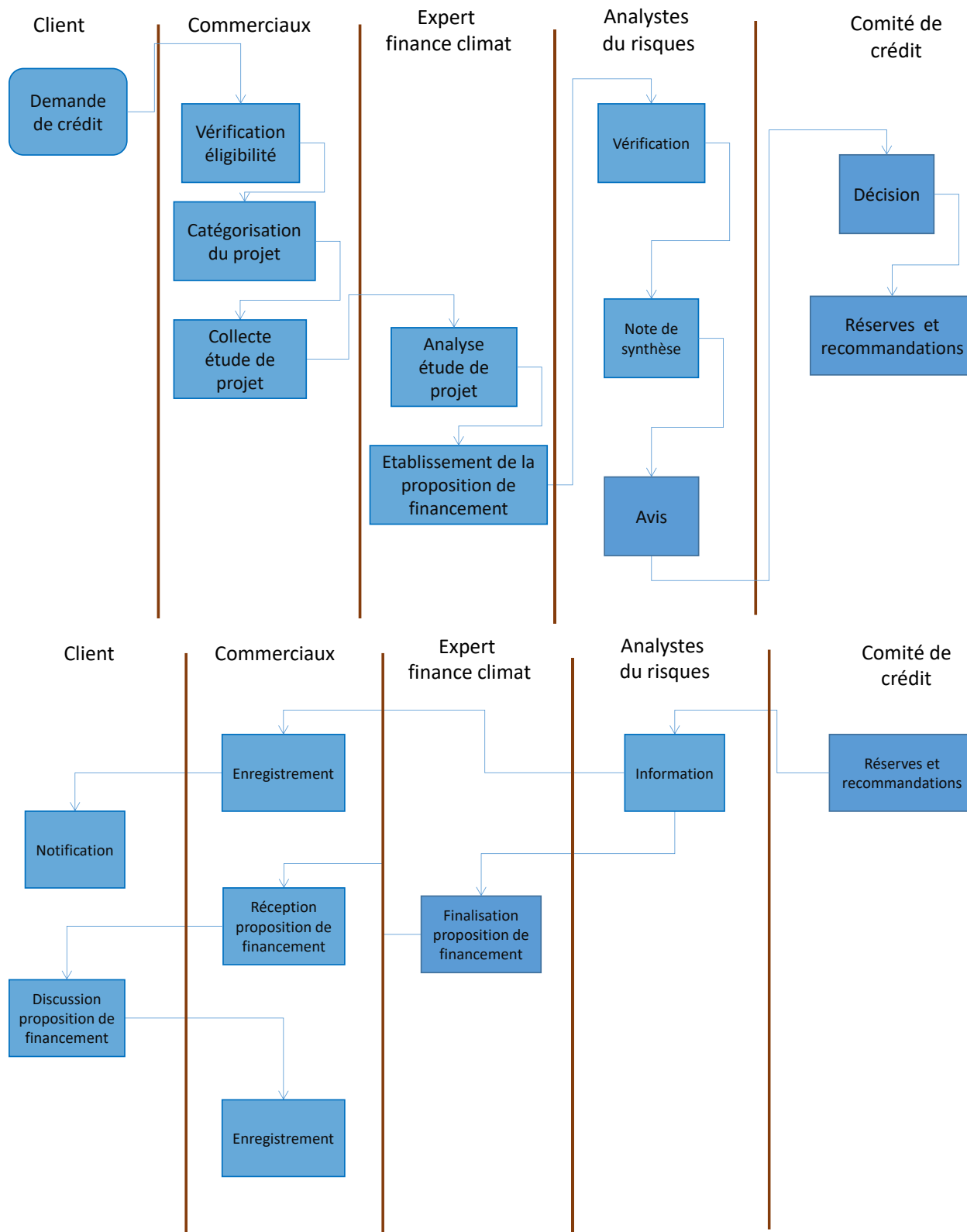
- **Les analystes du risque**

Les analystes du risque sont responsables de la vérification de la proposition de financement élaborée par les experts finance climat avant le passage du dossier au comité compétent. En particulier, ils s'assurent que les procédures ont bien été respectées.

Voir Annexe 2 - Annexe 2 – Exemple de processus d'intégration et d'évaluation SGES de projets dans une banque tunisienne

o Schéma récapitulatif

Tableau 9 : Cycle d'évaluation de projets climatique au sein d'une institution financière



II. Comment développer un processus de reporting aux seins des banques

Le TCFD recommande de divulguer des informations claires, comparables et cohérentes sur les risques et opportunités présentés par le changement climatique (TCFD, 2017). L'objectif est de garantir que les effets du changement climatique soient systématiquement pris en compte dans les décisions d'affaires et d'investissement.

Ce reporting sur le climat devrait couvrir quatre domaines principaux, comme suit :

(i) Gouvernance

⇒ Définir les procédures de surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.

Exemple : La fréquence à laquelle le conseil discute de cette question et son lien avec les objectifs stratégiques.

⇒ Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.

Exemple : Le cadre supérieur a attribué la responsabilité de ces risques.

(ii) Stratégie

⇒ Décrire les risques et opportunités liés au climat, identifiés à court, moyen et long terme dans les investissements/projets des clients.

Exemple : Risques de réputation associés à l'investissement dans les énergies fossiles.

⇒ Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat, sur les activités, la stratégie et la planification financière.

Exemple : L'impact des risques de transition sur la valeur des actifs dans les propres portefeuilles des banques centrales.

⇒ Décrire la résilience de leurs investissements dans différents scénarios.

Exemple : En considérant une transition précoce et ordonnée à 2 degrés, un scénario de transition tardif et désordonné et un scénario sans transition où les objectifs climatiques ne sont pas atteints.

(iii) Gestion de risque

⇒ Décrire les procédures suivies par les organisations pour identifier les risques.

Exemple : Utilisation des données sur les risques d'inondation pour identifier les actifs à haut risque.

⇒ Décrire les procédures suivies par les organisations pour la gestion des risques et des opportunités.

Exemple : Révéler des détails sur l'inclusion de considérations liées au climat dans l'analyse de scénarios ou les tests de résistance.

⇒ Décrire l'intégration de la gestion des risques liés au climat dans la procédure générale des organisations pour la gestion des risques.

Exemple : comment les risques climatiques sont intégrés dans les rapports sur les risques du business as usual.

(iv) Indicateurs et objectifs

⇒ Repérer les indicateurs et les valeurs calculées liés à l'alignement avec les objectifs pour lesquels le financement est investi.

Exemple : Le ratio d'obligations vertes dans le portefeuille et l'alignement à 2 degrés.

⇒ Repérer et calculer les émissions GES liées aux activités financées. Considérer le calcul dans les champs (scopes) 1 et 2 et si possible 3.

⇒ Décrire les objectifs de l'organisation liés au climat et calculer les risques de ne pas les atteindre en se basant sur les figures métriques.

⇒ Exemple : l'intensité carbone ou le score ESG du portefeuille.

III. Proposition de mécanismes de financement de portefeuille de projets et des sources potentielles de finance concessionnelle et non concessionnelle

Sur la base de notre approche proposée (section III.II, 3) pour concevoir et développer un mécanisme de financement climatique, quatre mécanismes de finance climatique ont été proposés pour faciliter l'intégration de la finance climat dans l'offre financière des banques tunisiennes. Ces quatre mécanismes s'inscrivent dans deux thèmes/objectifs : Réduction de risque et création d'effet de levier de finance verte.

Ces mécanismes sont conçus majoritairement pour répondre aux besoins de deux secteurs ; énergie et agriculture. Trois mécanismes sont dédiés aux sous-secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique étant les sous-secteurs qui contribueront près de 85% aux réductions des émissions. Un quatrième mécanisme est dédié au secteur de l'agriculture en raison de son importance stratégique pour la Tunisie étant le secteur qui génère le plus d'emplois dans le pays, qui assure une sécurité alimentaire, et avec de multiples bénéfices sur l'environnement et le climat si bien investi et organisé.

Enfin, ces mécanismes présentent de multiples incitations pour les banques tunisiennes ; la nature concessionnelle de finance publique anticipée dans ces structures et les garanties qui peuvent stimuler plus d'activités bancaires dans des secteurs de haut potentiel de croissance financière et économique en plus de leur impact. Les quatre mécanismes proposés aux banques tunisiennes sont :

- (i) Véhicules de diminution des risques (de-risquer) d'investissements**
 - a. Facilite de partage de risqué – Pour le secteur des énergies propres (EnR & EE)
 - b. Fonds de garanties - Pour le secteur des énergies renouvelables
- (ii) Véhicules de finance verte à effet de levier (structure blended)**
 - a. Facilité de Lignes de Crédit Vertes - Pour le secteur agricole
 - b. Green Bonds (Obligations vertes) - Pour le secteur des énergies propres

Un résumé technique de chaque mécanisme est présenté dans les sections suivantes.

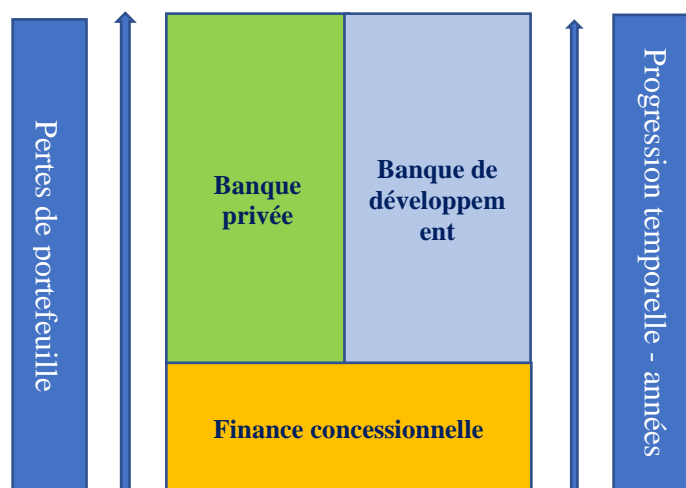
3.1. Facilité de Partage de Risque

1. Secteurs cibles : Les secteurs des énergies renouvelables, efficacité énergétique (technologies propres dans le secteur industriel).

2. Description et raisonnement : Une Facilité de partage de risques (RSF pour Risk Sharing Facility) est un accord bilatéral (ou multilatéral dans certains cas) de partage de pertes entre une banque de développement et une banque privée en possession d'actifs financiers (un portefeuille de projets dans un secteur spécifique, généralement énergies renouvelables ou efficacité énergétique). Cette Facilité est aussi alignée avec les mesures transversales sous le secteur énergie/industrie et déchets (voir les CDNs).

La structure d'une Facilité de partage de risques avec un tiers-partie (fonds concessionnel) prenant la première tranche de toutes pertes dans le portefeuille de projets jusqu'à certain seuil prédéfini préalablement avec la banque privée et la banque de développement, est comme suit :

Figure 10: Structure d'une facilité de partage de risque



3. Modalité financière : Une facilité de partage de risque peut être structurée en deux tranches de risque ou trois tranches. En cas de deux tranches, une banque de développement s'engage à rembourser à la banque privée, une partie des pertes de capital subies (en cas de perte dans le portefeuille en raison de multiples prêts en défaut) sur un ensemble d'actifs éligibles. En cas de trois tranches de risques, la première perte peut être couverte par un fonds climatique concessionnel, tel que le GCF. Dans ce cas, le GCF rembourse un pourcentage fixe de pertes jusqu'à certain seuil préalablement prédéfini, et la banque de développement couvre les pertes encourues qui dépassent le seuil prédéfini (au-delà de la première tranche), ou bien elle partage le risque des pertes avec la banque privée à part égale.

4. Avantages : Le produit RSF permet à une banque de former un partenariat et d'élargir son marché cible. En plus de partager le risque de perte associé au portefeuille d'actifs couverts, les banques multilatérales (La BERD, la SFI, etc.) sont souvent en mesure d'organiser des services de conseil destinés à accroître la capacité d'une banque, superviser et entretenir les actifs.

5. Barrières que les RSF peuvent adresser : Les RSF permettent aux institutions financières d'entrer dans un nouveau secteur où le risque perçu est élevé, ce qui rend le prix de financement prohibitif pour les développeurs, donc les RSF offrent une solution de financement sur une base de portefeuille pour atténuer les risques et par conséquent offrir des prêts à des prix accessibles aux développeurs locaux d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

6. Impact potentiel prévu :

- Réduire les émissions CO₂ en comparaison avec un scénario BAU
- Maximiser les ressources en énergie
- Verdir le secteur financier au niveau national et renforcer sa capacité à accroître son portefeuille de finance verte ; cela implique d'acquérir des compétences techniques et connaissances en changement climatique et en financement climatique.
- Permettre de mobiliser des fonds concessionnels et commerciaux dans le pays à une échelle importante, évitant le coût de transaction associé aux prêts de petite taille.
- Accroître le déploiement du financement climatique de manière rapide et efficace au plan national.

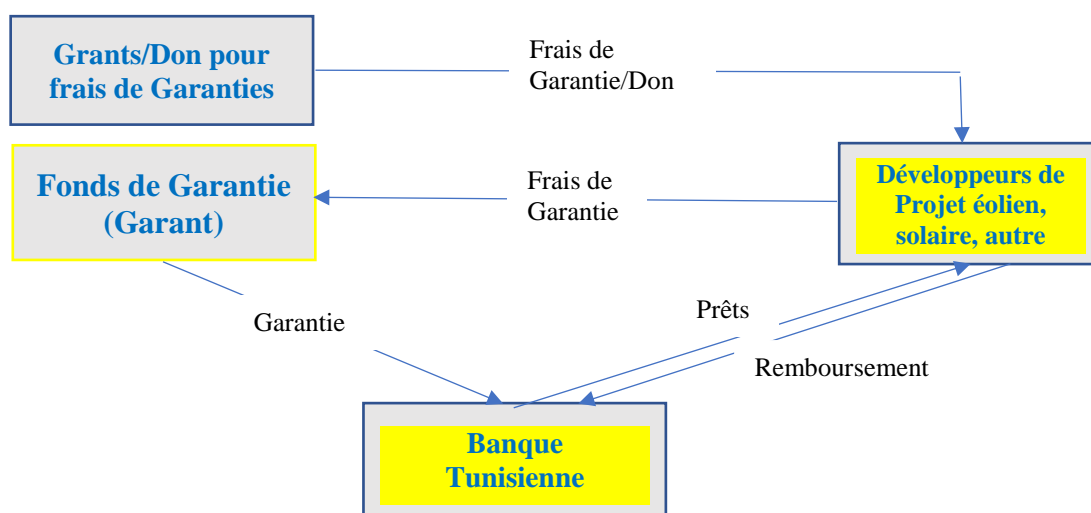
7. Sources de financement : Un prêt concessionnel pourrait être levé du GCF, en parallèle d'un prêt d'une banque de développement. La facilité de partage de risque pourrait être structurée avec la participation d'une banque tunisienne privée ou plusieurs.

3.2. Fonds de Garanties

1. Secteurs cibles : Énergies renouvelables (et toute infrastructure verte).

2. Description et raisonnement ⁷: Une grande partie de la prime de risque pour le financement de projets d'énergies renouvelables et d'infrastructures vertes provient d'un risque réel (ou d'une perception de risque) que l'emprunteur ne remboursera pas son prêt. En réalité, les preuves empiriques montrent que seul un faible pourcentage des emprunteurs ne remboursera pas réellement les dettes pour de projets d'énergies renouvelables. Par conséquent, un mécanisme de garantie des risques avec un montant de financement donné, les banques et agences de développement peuvent tirer parti des investissements de manière substantielle et dans un multiplicateur du montant du financement avec des taux de prêts en défaut relativement bas, en particulier si un ensemble prédéfini de critères de diligence raisonnable est fixé au départ pour la sélection des emprunteurs par les banques locales.

Figure 11: Structure d'un Fonds de Garantie



3. Modalité financière : Pour pouvoir exploiter la valeur des garanties comme instruments financiers pertinents à de-risquer des investissements en énergies renouvelables et infrastructures vertes, et afin de répondre à la barrière du cout élevé associé avec les garanties, il est proposé qu'un fonds de garanties avec deux armes soit structuré :

⁷ Définition : Une garantie bancaire, c'est quand une banque de développement promet de couvrir une perte d'une banque commerciale en cas de défaut d'un emprunteur sur un prêt bancaire.

- *Une première arme* – un fonds de subvention spéciale pour financer les frais associés à une garantie (frais de garantie, frais d'engagement, frais initiaux et frais de stand-by) d'un prêt d'une banque(s) commerciale(s) aux développeurs de projets. Ce fonds spécial serait capitalisé par un don concessionnel provenant d'une source internationale.
- *Une deuxième arme* - Un fonds de garantie de prêts accordés par des banques commerciales aux développeurs de projets.

Les parties prenantes dans cette structure seront : Les développeurs de projets, les banques privées, et une ou plusieurs banques de développement internationales.

4. Avantages : Le principal obstacle aux garanties est leur coût (coût de transaction et frais de garantie continus), qui s'ajoute au coût des prêts (coût de transaction et taux d'intérêt continu), ce qui entraîne une charge considérablement coûteuse pour les développeurs de projets et les flux de trésorerie des sociétés de services publics.

5. Barrières qu'un Fonds de garanties peut adresser : Considérer la réticence des banques privées de prêter des fonds aux développeurs de projets d'énergies renouvelables ou d'infrastructures vertes, fait en sorte que l'introduction des produits comme les garanties devient essentielle pour de-risquer les projets. Cette proposition avec les deux armes, répondrais en plus à la barrière du cout associé avec les garanties.

6. Impact potentiel prévu :

- Aider les banques privées locales d'entrer dans un segment de marché qui est normalement préservé aux banques internationales en présence en Tunisie ;
- Intégrer la finance climatique dans les stratégies des institutions financières et leur offre de produits ;
- Stimuler plus de demande de financement par le secteur privé et en conséquence plus de projets verts seront implémentés en Tunisie contribuant à la transition bas carbone de l'économie ivoirienne.

7. Sources de financement : Un fonds concessionnel tel que le GCF ou une banque multilatérale de développement (BM, AfDB, SFI, BERD) pour la composante garantie de la facilité, avec la participation d'une agence bilatérale de développement (DFID, USAID, SIDA, JICA) pour la composante don (grant) pour les frais des garanties.

3.3. Facilité de Lignes de Crédit Vertes pour le secteur agricole

1. Secteurs cibles : Agriculture (Biomasse, déchets solides, infrastructure d'irrigation bas carbone, et autres)

2. Description et raisonnement : L'un des principaux moteurs des activités économiques en Tunisie est le secteur agricole ; 12.6% du PIB est généré par l'agriculture, 6% des recettes d'exportation et employant près d'un quart de la population active dans le pays. Il y a une faible compétitivité dans le secteur en général due à plusieurs facteurs mais de manière importante à l'inefficacité des pratiques et aussi des chaînes d'approvisionnement. La majorité des agriculteurs opérant dans le secteur sont des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. 60% des agriculteurs opérant sur moins de 10 ha, limitant les investissements et la productivité. Les prêts bancaires sont concentrés sur les grandes et moyennes. Pas plus de 6% des agriculteurs tunisiens ont accès au crédit bancaire, ce qui conduit la plupart à recourir au crédit commercial auprès des fournisseurs et supporte le poids des coûts plus élevés au moment du remboursement. Cela dit, même la petite majorité qui parvient à obtenir un financement bancaire est également confrontée à des taux d'intérêt élevés. Les prêts agricoles ont des taux d'intérêt de pas moins de 8% en Tunisie, la charge financière associée aux coûts de production ne peut qu'entraver la compétitivité du secteur.

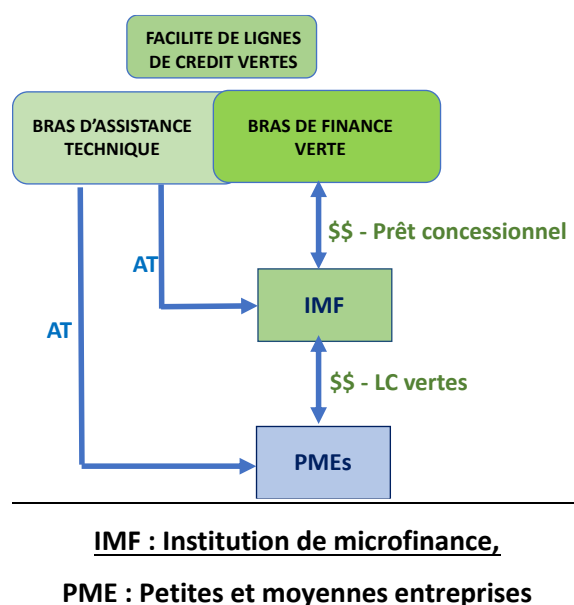
Par conséquent, des lignes de crédit vertes destinées à servir les micro et PME du pays pourraient créer un équilibre et servir un grand nombre de fermiers dans un segment du marché qui est sous-financé.⁸ Ce financement concessionnel pourraient donc, améliorer la structure du coût des opérations des fermiers et les rendre plus concurrentiels, et d'autre part, l'empreinte carbone de l'agriculture serait également améliorée en utilisant des pratiques qui génèrent moins d'émissions, telles que l'optimisation de l'alimentation des animaux domestiques, la promotion de l'agriculture biologique ou des pratiques agricoles axées sur la conservation, ou la récupération de l'énergie des déchets animaux. Ceci peut contrer aussi l'impact à long terme du changement climatique sur les ressources locales, que ce soit l'eau⁹, les matières premières ou les commodités et produits de base, ou même l'énergie.

3. Modalité financière : Pour que l'instrument financier réalise son objectif il faudrait le jumeler avec l'assistance technique. L'expérience ailleurs dans le monde démontre que certaines banques ont offert des lignes de crédit vertes mais il n'y avait pas assez de demande des clients, et c'est dû à leur manque de compétences techniques pour définir l'échelle et les composantes spécifiques d'un projet. D'autre part, les banques ne possédaient pas assez de compétences techniques dans ce domaine de maximisation de ressources et durabilité des chaînes d'approvisionnement pour évaluer les projets et leurs risques.

⁸ Oxford Business Group (<https://oxfordbusinessgroup.com/overview/fertile-ground-overall-growth-remains-strong-stability-high-priority>)

⁹ Seulement deux tiers de la superficie irriguée en Tunisie sont équipés de technologies d'irrigation efficaces (arroseur et goutte à goutte) ; World Bank (World Bank, <http://documents1.worldbank.org/curated/pt/185781527823837426/pdf/PAD-04302018.pdf>)

Figure 12 : Structure de Facilité de Lignes de Crédits Vertes



- ⇒ **Prêt concessionnel** : Il est proposé de déployer des prêts concessionnels aux banques ou institutions de microfinance tunisiennes, qui fourniront à leur tour, des lignes de crédit vertes aux micros, petites et moyennes entreprises du secteur privé avec un financement dédié à l'amélioration de la durabilité, l'efficacité, et la maximisation des ressources et des chaînes d'approvisionnement. Les lignes de crédit offertes à des conditions préférentielles leur permettraient d'entreprendre des améliorations et des investissements de base dans l'installation de systèmes d'irrigation, d'investir dans des mesures susceptibles de protéger leurs actifs, telles que des centres de stockage adéquats et un transport et une logistique appropriés.
- ⇒ **Assistance technique** : Une composante de renforcement des capacités et d'assistance technique est proposée parallèlement aux prêts aux banques locales pour renforcer l'écosystème et la performance de lignes de crédit vertes.

4. Avantages : L'assistance technique aurait trois fonctions à accomplir :

- Générer un pipeline de projets susceptibles d'être bons candidats pour un financement vert ;
- Entreprendre des audits techniques et une évaluation des chaînes d'approvisionnement des entreprises et collectivités locales et fournir des recommandations à entreprendre, le coût d'implémentation de ces mesures, les bénéfices financiers prévus et la période de récupération de l'investissement ;

- Émettre des recommandations aux banques/institutions de micro-crédit avec une feuille d'analyse et recommandations, et accompagner les banques dans leur analyse avant d'accorder le financement vert et après dans le monitoring des résultats.

5. Barrières que les « Lignes de crédit vertes » peuvent adresser

• Accès à la finance

- Les obstacles à rendre les pratiques d'agriculture et les chaînes d'approvisionnement plus durables et adaptées au changement climatique sont créés par le manque d'instruments financiers appropriés sur les marchés locaux en raison d'un système bancaire peu profond et du manque d'échelle en termes de pipelines de projets qui justifie la création d'un nouveau secteur d'activité par les banques locales pour desservir une demande d'un segment important du marché ;
- Étant donné la rareté des financements locaux, les entreprises se concentrent sur la croissance des ventes plutôt que sur les investissements pour améliorer l'efficacité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement ;
- L'absence de marché des capitaux développé reflète la gamme d'options en termes d'instruments financiers et de produits offerts localement.

• Manque de connaissances

- Bien que l'amélioration des pratiques d'agriculture et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement ait généralement un impact direct sur la rentabilité d'une entreprise, il est plus difficile d'obtenir un financement local pour les améliorations car la quantification précise des avantages de ces investissements n'est claire ni pour les entreprises ni pour leurs prêteurs / institutions financières. La conscientisation des entreprises locales aux bénéfices et impact positifs que peuvent avoir l'introduction des mesures d'efficacité énergétique et de maximisation de ressources dans les chaînes d'approvisionnement sur leurs résultats financiers est essentiel.

6. Impact potentiel prévu :

- Une réduction des émissions de GES
- Une utilisation efficace des ressources naturelles et des matières premières.
- Un impact positif direct à long terme sur la sécurité alimentaire et la biodiversité.

7. Sources de financement : Des synergies en termes de mandat peuvent être identifiées pour créer un effet de levier financier et institutionnel avec le Fonds de l'Adaptation et/ou le Fonds Vert pour le Climat, par exemple sous un angle d'un programme de financement qui adopte une approche programmatique taillée spécialement pour la Tunisie.

3.4. Obligations Vertes « Green Bonds » - Modalité financière d'atténuation

1. Secteurs cibles (Qualifiant sous les normes de Green Bonds)

- Énergies renouvelables (production, transport, équipements et produits) ;
- Efficacité énergétique ;
- Prévention et maîtrise de la pollution ;
- Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols ;
- Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique ;
- Moyens de transport propres ;
- Gestion durable de l'eau et des eaux usées ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Produits écologiquement efficaces et/ou adaptés à l'économie circulaire, technologies et processus de production bâtiments écologiques.

2. Description et raisonnement : Les obligations vertes sont un moyen de mobiliser des fonds à une échelle importante des sources internationales et locales de différents types d'investisseurs publics (Banques multilatérales), investisseurs institutionnels et privés sur la base d'un portefeuille. Il serait stratégique pour la Tunisie d'envisager et d'encourager les banques publiques et privées à développer l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour se conformer aux Principes des Green Bonds et les émettre. Les deux aspects importants à envisager sont : (i) la capacité des banques privées et publiques de développer un pipeline de projets qui qualifient comme « verts », et (ii) mettre sur place un fonds d'assistance technique aux banques pour les accompagner dans la préparation et potentiellement offrir une aide subventionnée pour couvrir les coûts associés avec les principes et standards requis.

3. Modalité financière : Les obligations vertes pourraient aider les banques tunisiennes à lever d'importants fonds d'investisseurs nationaux et internationaux, pour financer un pipeline de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique de grande échelle.

La banque Centrale Tunisienne en collaboration avec le PNUD, pourrait être un des partenaires importants dans de différents aspects de cette proposition en plus de tout ce qui se relève de renforcement de capacité, conscientisation, et visibilités des investisseurs.

4. Avantages : Les Green Bonds serviront les banques à lever des fonds en échelle importante qui rend possible aux banques d'utiliser les fonds mobilisés comme mécanismes financiers verts aux seins de leurs clients.

5. Barrières que les obligations vertes peuvent adresser :

- Barrière de risque perçu par les marchés financiers ;
- Limitations liées à la mobilisation à une échelle importante ;
- Financer un portefeuille de projets au lieu de financer projet par projet.

6. Impact potentiel prévu : Les quatre grands Principes des Obligations Vertes imposent une discipline sur le marché et les émetteurs de bonds en vertu de ces principes :

- Utilisation des fonds ;
- Processus de sélection et évaluation des projets ;
- Gestion des fonds ;
- Évaluation

Les obligations vertes contribuent à la transformation du secteur bancaire de manière à ce qu'il y ait une harmonisation des termes et des standards de suivis et de transparence.

7. Source de financement : Investisseurs nationaux et internationaux, banque multilatérales (BEI, BERD, SFI, BM, BAD), Fonds de green bonds (Amundi), etc.

Annexe 1 - Catégories de projets éligibles (tracking)

Catégorie	Sous-Catégorie	Activités
Énergie verte et atténuation des GES		
1. Renewable energy	1.1 Electricity generation	Wind power
		Geothermal power (only if net emission reductions can be demonstrated)
		Solar power (concentrated solar power, photovoltaic power)
		Biomass or biogas power (only if net emission reductions, including carbon pool balance, can be demonstrated)
		Ocean power (wave, tidal, ocean currents, salt gradient, etc.)
		Hydropower plants (only if net emission reductions can be demonstrated)
		Renewable energy power plant retrofits
	1.2 Heat Production or other renewable energy application	Solar water heating and other thermal applications of solar power in all sectors
		Thermal applications of geothermal power in all sectors
		Wind-driven pumping systems or similar
		Thermal applications of sustainably/produced bioenergy in all sectors, incl. efficient, improved biomass stoves
	1.3 Measures to facilitate integration of renewable energy into grids	New, expanded and improved transmission systems (lines, substations).
		Storage systems (battery, mechanical, pumped storage)
New information and communication technology, smart-grid and mini-grid		
2. Lower-carbon and efficient energy generation	2.1 Transmission and distribution systems	Retrofit of transmission lines or substations and/or distribution systems to reduce energy use and/or technical losses including improving grid stability/ reliability, (only if net emission reductions can be demonstrated)[1]
		2.2 Power Plants
	Conversion of existing fossil-fuel based power plant to co-generation[2] technologies that generate electricity in addition to providing heating/cooling	
	Waste heat recovery improvements.	
	Energy-efficiency improvement in existing thermal power plant	
	3. Energy efficiency	3.1 Energy efficiency in industry in existing facilities
Installation of co/generation plants that generate electricity in addition to providing heating/cooling		
More efficient facility replacement of an older facility (old facility retired)		

	3.2 Energy efficiency improvements in existing commercial, public and residential buildings	Energy-efficiency improvement in lighting, appliances and equipment
		Substitution of existing heating/cooling systems for buildings by co/generation plants that generate electricity in addition to providing heating/cooling[3]
		Retrofit of existing buildings: Architectural or building changes that enable reduction of energy consumption
	3.3 Energy efficiency improvements in the utility sector and public services	Energy-efficiency improvement in utilities and public services through the installation of more efficient lighting or equipment
		Rehabilitation of district heating and cooling systems
		Utility heat loss reduction and/or increased waste heat recovery
Improvement in utility scale energy efficiency through efficient energy use, and loss reduction		
3.4 Vehicle energy efficiency fleet retrofit	Existing vehicles, rail or boat fleet retrofit or replacement (including the use of lower-carbon fuels, electric or hydrogen technologies, etc.)	
3.5 Energy efficiency in new commercial, public and residential buildings	Use of highly efficient architectural designs, energy efficiency appliances and equipment, and building techniques that reduce building energy consumption, exceeding available standards and complying with high energy efficiency certification or rating schemes	
3.6 Energy audits	Energy audits to energy end-users, including industries, buildings, and transport systems	
4. Agriculture, forestry and land-use	4.1 Agriculture	Reduction in energy use in traction (e.g. efficient tillage), irrigation, and other agricultural processes
		Agricultural projects that improve existing carbon pools (, rangeland management, collection and use of bagasse, rice husks, or other agricultural waste, reduced tillage techniques that increase carbon contents of soil, rehabilitation of degraded lands, peatland restoration, etc.)
		Reduction of non Co2 GHG emissions from agricultural practices (eg: paddy rice production, reduction in fertilizer use ...).
	4.2 Afforestation and reforestation, and biosphere conservation	Afforestation (plantations) on non-forested land
		Reforestation on previously forested land
		Sustainable forest management activities that increase carbon stocks or reduce the impact of forestry activities
Biosphere conservation projects (including payments for ecosystem services) targeting reducing emissions from the deforestation or degradation of ecosystems		

	4.3 Livestock	Livestock projects that reduce methane or other GHG emissions (manure management with biodigestors, etc.)
	4.4 Biofuels	Production of biofuels (including biodiesel and bioethanol) (only if net emission reductions can be demonstrated)
5. Non-energy GHG reductions	5.1 Fugitive emissions	Reduction of gas flaring or methane fugitive emissions in the oil and gas industry
		Coal mine methane capture
	5.2 Carbon capture and storage	Projects for carbon capture and storage technology that prevent release of large quantities of CO ₂ into the atmosphere from fossil fuel use in power generation, and process emissions in other industries
	5.3 Air conditioning and refrigeration	Retrofit of existing industrial, commercial and residential infrastructure to switch to cooling agent with lower global warming potential
	5.4 Industrial processes	Reduction in GHG emissions resulting from industrial process improvements and cleaner production (e.g. cement, chemical), excluding carbon capture and storage
6. Waste and wastewater		Treatment of wastewater if not a compliance requirement (e.g. performance standard or safeguard) as part of a larger project that reduce methane emissions (only if net GHG emission reductions can be demonstrated)
		Waste management projects that capture or combust methane emissions
		Waste to energy projects
		Waste collection, recycling and management projects that recover or reuse materials and waste as inputs into new products or as a resource (only if net emission reductions can be demonstrated).
7. Transport	7.1 Urban transport modal change	Urban mass transit
		Non-motorized transport (bicycles and pedestrian mobility)
	7.2 Transport oriented urban development	Integration of transport and urban development planning (dense development, multiple land-use, walking communities, transit connectivity, etc.), leading to a reduction in the use of passenger cars
		transport demand management measures dedicated to reduce GHG emissions (e.g., speed limits, high-occupancy vehicle lanes, congestion charging/road pricing, parking management, restriction or auctioning of license plates, car-free city areas, low-emission zones)
		Railway transport ensuring a modal shift of freight and/or passenger transport from road to rail (improvement of existing lines or construction of new lines)

	7.3 Inter-urban transport	Waterways transport ensuring a modal shift of freight and/or passenger transport from road to waterways (improvement of existing infrastructure or construction of new infrastructure)
8. Low-carbon technologies	8.1 Products or equipment	Projects producing components, equipment or infrastructure dedicated for the renewable and energy efficiency sectors
	8.2 R&D	Research and development of renewable energy or energy efficiency technologies
9. Cross-cutting issues	9.1 Support to national, regional or local policy, through technical assistance or policy lending,	Mitigation national, sectorial or territorial policies/planning/action plan policy/ planning/institutions
		Energy sector policies and regulations leading to climate change mitigation or mainstreaming of climate action (energy efficiency standards or certification schemes; energy efficiency procurement schemes; renewable energy policies)
		Systems for monitoring the emissions of greenhouse gases
		Efficient pricing of fuels and electricity (subsidy rationalization, efficient end- user tariffs, and efficient regulations on electricity generation, transmission, or distribution),
		Education, training, capacity building and awareness raising on climate change mitigation/sustainable energy/sustainable transport; mitigation research
	Other policy and regulatory activities, including those in non-energy sectors, leading to climate change mitigation or mainstreaming of climate action	
	9.2 Financing instruments	Carbon Markets and finance (purchase, sale, trading, financing and other technical assistance). Includes all activities related to compliance-grade carbon assets and mechanisms, such as CDM, JI, AAUs, as well as well-established voluntary carbon standards like the VCS or the Gold Standard.
10. Miscellaneous	10.1 Other activities with net greenhouse gas reduction	Any other activity not included in this list for which the results of an ex-ante greenhouse gas accounting (undertaken according to commonly agreed methodologies) show emission reductions
<p>[1] In case capacity expansion only the part that is reducing existing losses is included</p> <p>[2] In all cogeneration projects it is required that energy efficiency is substantially higher than separate production.</p> <p>[3] ibid</p>		

Annexe 2 – Exemple de processus d'intégration et d'évaluation SGES de projets

Études de cas - Banque A

Contexte

Dans le cadre de la convention d'emprunt subordonné de 50 millions de dollars conclue entre un bailleur de fonds international et la Banque A, la Banque A s'est engagée à mettre en œuvre un système de gestion sociale et environnementale.

Bénéficiant d'un engagement fort de la direction générale, le SEGS a été développé pour toutes les activités commerciales de la banque, dans le cadre de sa nouvelle stratégie. En mettant en place le SEGS, la Banque A ambitionnait alors de devenir l'acteur de référence des institutions financières tunisiennes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

De plus, la Banque A a adhéré au Pacte Mondial, initiative lancée par le Secrétaire Général des Nations-Unis qui regroupe dix principes relatifs aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Périmètre du SGES

Les termes de l'Accord de Principe entre le bailleur de fonds international et la Banque A sur les aspects sociaux et environnementaux concernaient toutes les activités de la Banque A, ainsi que ses filiales détenues à plus de 75%.

Par conséquent, le SEGS a concerné dans sa mise en œuvre toutes les activités de la Banque A (banque de détail, banque commerciale, banque de financement et d'investissement, SICAR). Il a été déployé progressivement pour tous les crédits d'investissement, en intégrant d'abord les crédits qui sont du ressort du comité supérieur de crédit, puis ceux du ressort du comité central de crédit et enfin ceux du ressort des comités régionaux de crédit.

Organisation

Le Département Risques est l'entité de pilotage du SEGS. Son rôle concerne la définition de la stratégie de la Banque A sur les problématiques sociales et environnementales, la conception de l'architecture du SEGS, la mise en œuvre du SEGS, le suivi et le contrôle, l'information et la formation à son utilisation, l'assistance aux utilisateurs, l'élaboration des reporting, l'analyse des données du SEGS et l'expertise technique en évaluation des risques sociaux et environnementaux.

Le Département Risques s'appuie sur un certain nombre de relais au niveau du pôle banque de détail, du pôle banque commerciale, du pôle banque de financement et d'investissement et de la SICAR pour assurer le développement, le déploiement, l'exploitation et la maintenance du SEGS. Un SEGS officer a été désigné pour la gestion du SEGS, la formation des utilisateurs, le suivi et la maintenance du SEGS. Il s'assure notamment que les ressources appropriées sont disponibles pour la gestion du SEGS et est en charge de l'élaboration du rapport annuel de performance sociale et environnementale de la Banque A à l'intention des bailleurs de fonds internationaux.

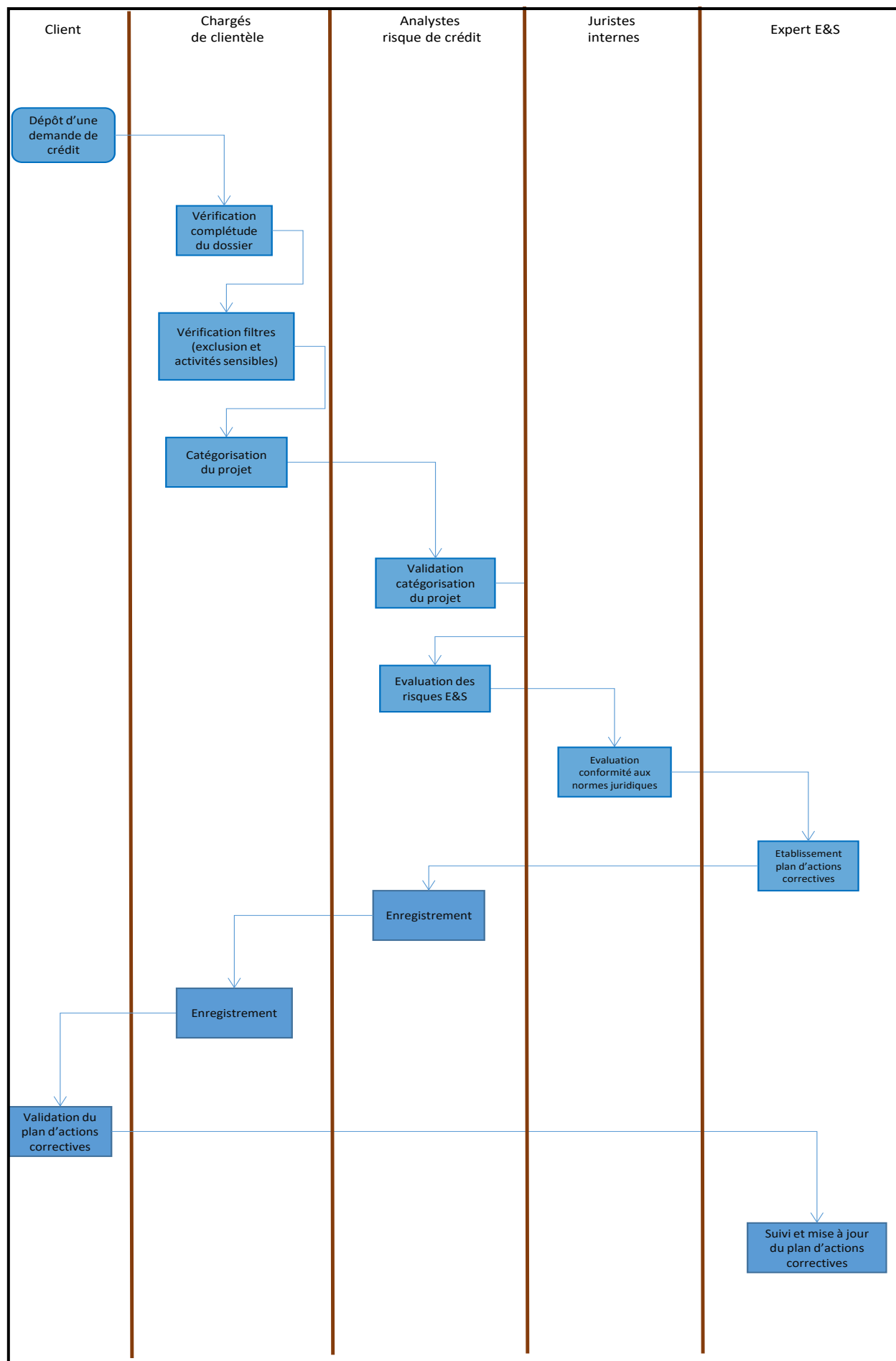
Démarche d’instruction d’une demande de financement

Les chargés de clientèle/d’affaire (pour les pôles banque commerciale et banque de détail) et les Investment managers (au niveau du pôle BFI et de la SICAR) sont en charge de la due diligence sociale et environnementale. Ils doivent d’abord s’assurer que le projet ne fait pas partie de la liste d’exclusion, puis catégoriser le projet, et enfin soumettre au client (pour un projet de catégorie B ou C) le questionnaire adéquat. Les questionnaires sont à remplir de préférence pendant une visite du site. Les résultats de cette due diligence sont ensuite saisis dans le système d’information de la Banque A afin de produire une note de performance sociale et environnementale qui est jointe au dossier de crédit à présenter au comité.

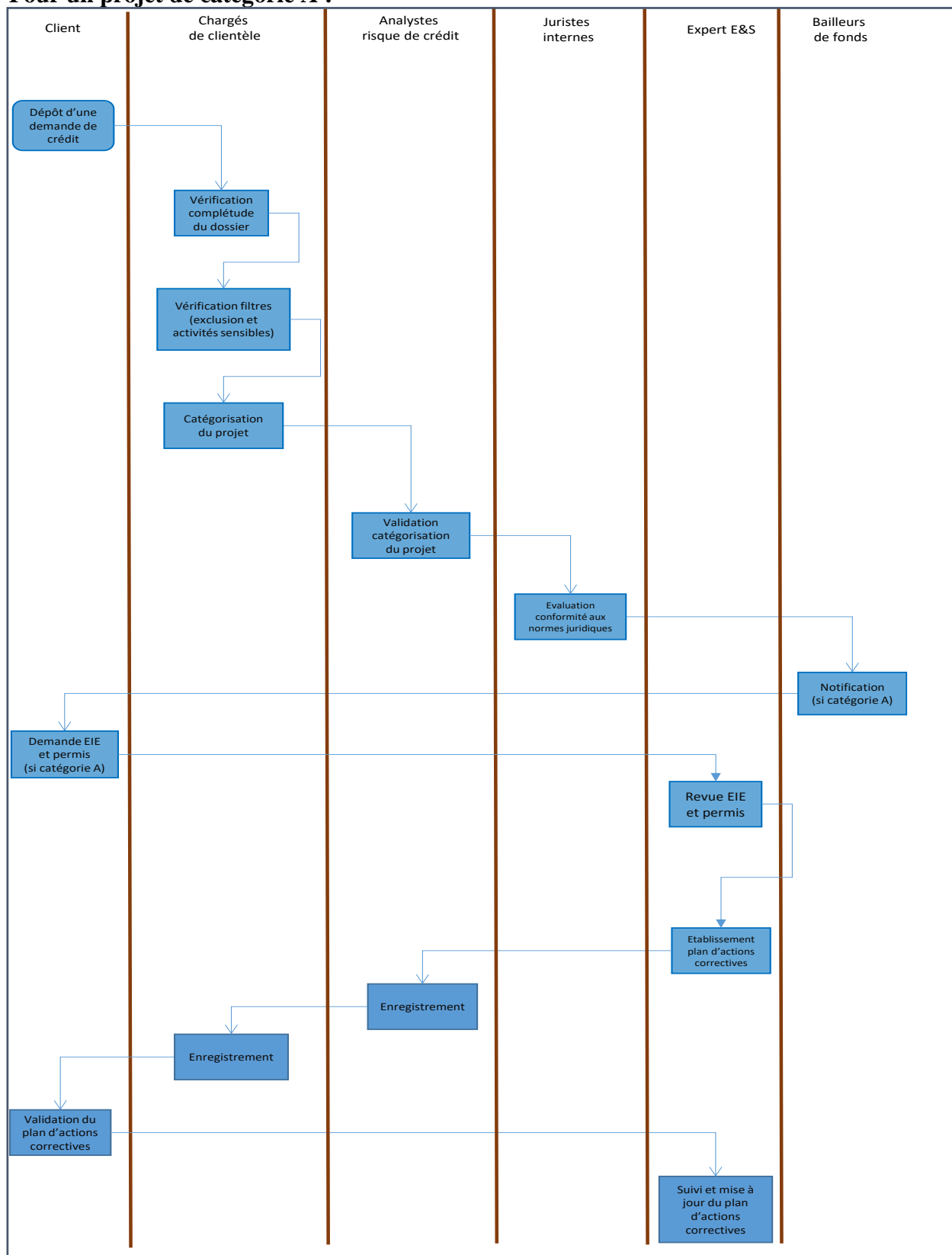
Les analystes risque vérifient pour chaque crédit d’investissement concerné que les chargés de clientèle/d’affaire ont bien respecté les procédures SEGS avant le passage du dossier au comité compétent. En particulier, ils s’assurent que la catégorisation du projet a été effectuée correctement.

Récemment, la banque a choisi d’impliquer des experts externes E&S pour renforcer la démarche et pallier au manque de compétences pointues sur les processus industriels et les questions E&S en interne.

Le schéma ci-dessous récapitule la démarche d’instruction d’une demande de financement et comment les aspects ESG y sont intégrés (**cas d’un projet de catégorie B**) :



Pour un projet de catégorie A :



Études de cas - Banque B

Contexte

Un bailleur de fonds international a conclu une convention d'alliance avec la Banque B destinée à accompagner le financement des PME locales et développer les activités de la Banque B en Afrique. Cette convention porte sur l'émission de nouvelles actions réservée exclusivement au bailleur de fonds international et à deux de ses fonds d'investissement, pour un montant de 48 millions de dollars. En contrepartie, la Banque B s'est engagée à mettre en place un système de gestion sociale et environnementale pour ses opérations.

Le bailleur de fonds international a cédé depuis la totalité de sa participation dans le capital de la banque la Banque B.

La politique E&S

La Banque B a développé l'an dernier une politique de responsabilité sociétale, disponible sur son site web, qui décrit entre autres sa démarche pour l'identification et l'évaluation des risques E&S des projets et clients que la banque finance. Cette politique renforce sa politique générale sociale et environnementale présentée jusqu'alors.

Dans ce cadre, la Banque B s'engage à accompagner le marché des énergies renouvelables ainsi que les projets de dépollution.

Périmètre du SGES

Le ESMS concerne dans sa mise en œuvre toutes les activités de la Banque B (crédits et SICAR). Il a été progressivement pour tous les crédits d'investissement, en intégrant d'abord les crédits qui sont du ressort du comité supérieur de financement, puis ceux du ressort de la Direction du Financement.

La portée de cette politique s'étendait initialement à l'ensemble de l'activité de la banque, y compris les crédits de gestion. Toutefois, à l'usage, le périmètre identifié est apparu un peu trop ambitieux, et la banque envisage à présent de réviser à la baisse le périmètre pour le cantonner aux crédits d'investissements à moyen ou long terme pour des projets de création, modernisation ou extension, de catégorie A ou B, dont le montant est supérieur à 500 mille dinars.

Organisation

La Direction du Financement a été désignée comme maître d'œuvre de ce système et son directeur a été nommé responsable de la politique environnementale et sociale pour la banque. Un coordinateur de l'environnement lui a été adjoint pour la gestion du ESMS, de la formation des utilisateurs, du suivi et de la maintenance du système.

La Direction du Financement s'appuie sur le réseau des agences bancaires et des zones pour assurer le développement, le déploiement, l'exploitation et la maintenance du ESMS.

Les chargés sont en charge de la due diligence sociale et environnementale. Les chargés s'assurent d'abord que le projet ne fait pas partie de la liste d'exclusion, puis catégorisent le projet.

Les responsables des zones vérifient pour chaque crédit d'investissement concerné que les chargés dépendant de leur succursale ou de leur centre d'affaires ont bien respecté les procédures ESMS avant la transmission à la Direction du Financement.

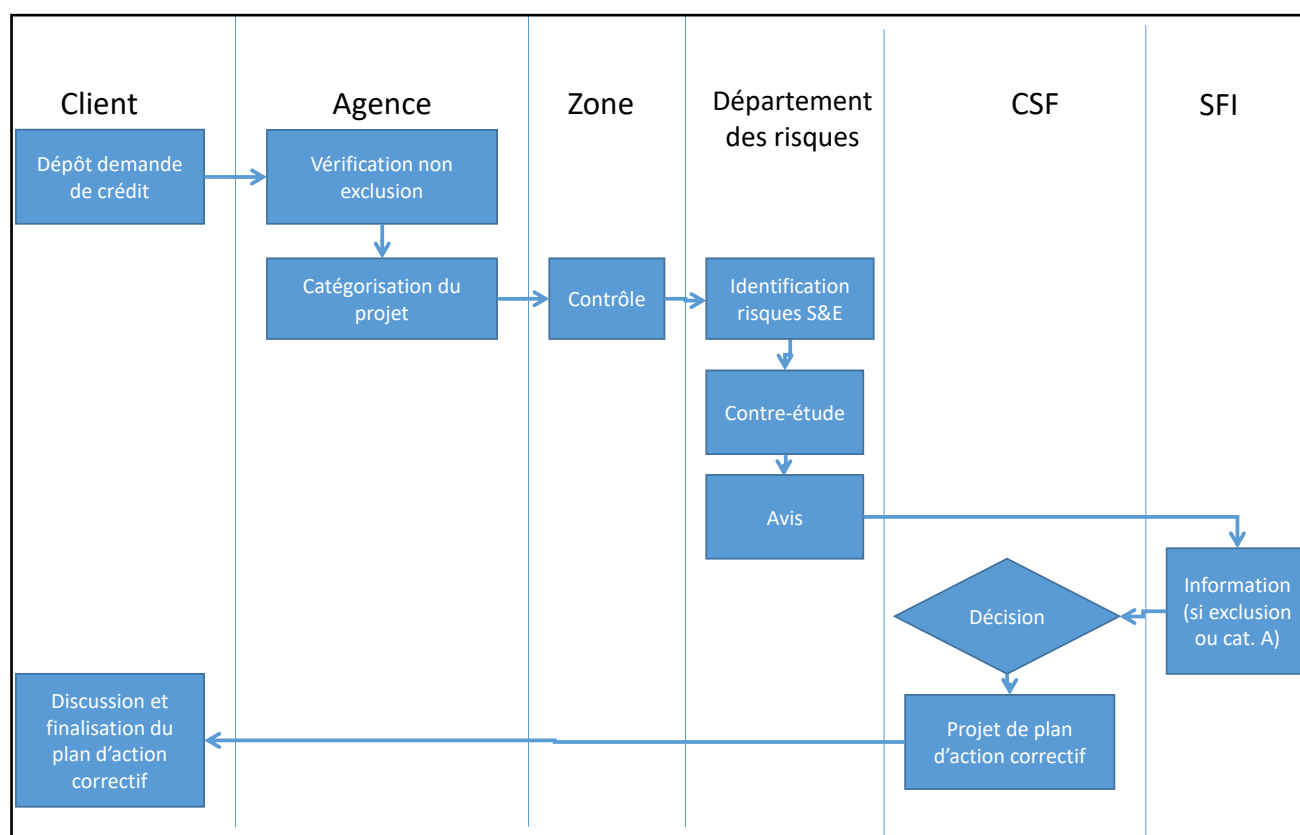
Il est à noter que la banque vient de lancer une importante restructuration interne qui touchera à la fois son organisation et son système d'information. Dans le cadre de la nouvelle organisation de

la banque, la gestion du risque social et environnemental sera rattachée au département de gestion des risques opérationnels, lui-même dépendant du pôle risques.

Démarche d'instruction d'une demande de financement

La Banque B souhaite réviser ses procédures en vigueur pour améliorer notamment le suivi des risques E&S des projets financés (notamment, améliorer la procédure de suivi et d'actualisation du plan d'action correctif). Par ailleurs, la Banque B souhaiterait vérifier la compatibilité de son ESMS avec les exigences d'autres bailleurs de fonds internationaux.

Le schéma ci-dessous récapitule la démarche d'instruction d'une demande de financement et comment les aspects ESG y sont intégrés :



Exemple de reporting

Ci-dessous un exemple de rapport des risques E&S édité par le système d'information de la banque :

Nom du projet			
Appartenance à la liste d'exclusion: oui /non Raison d'exclusion (si oui) Catégorie du projet : A/B/C/ A Raison de catégorisation (si catégorie A)			
Bloc	Problématique	Risque SE	Action corrective proposée
Emissions gazeuses	Q1: Emissions gazeuses	Présence de composés organiques volatiles	A court terme : Mettre en place des dispositifs de captage des COV A moyen terme : Etudier l'opportunité de réduire les émissions de COV
Hygiène et sécurité	Q1: Existence de nuisances	Sonores (bruit)	A court terme, Réaliser une cartographie des nuisances sonores dans l'usine A moyen terme, Mettre en place des mesures correctrices des nuisances sonores (équipement de protection, machines moins sonores, etc.)
		Travail en milieu confiné	Etudier l'opportunité de mettre en place un système de ventilation active des locaux
Commentaire			